



Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2013-2014





Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2013-2014

Le contenu de cette publication a été rédigé par
la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
800, place D'Youville, 18e étage, bureau 18.01
Québec (Québec) G1R 5P4
Téléphone : 418 643-9938
Télécopieur : 418 643-9019
www.ceec.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2015
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN : 978-2-550-72809-2 (imprimé)
ISBN : 978-2-550-72810-8 (PDF)
ISSN : 1716-7779
© Gouvernement du Québec, 2015

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de gestion de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial pour l'année 2013-2014.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

François Blais
Québec, avril 2015

François Blais
Ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration publique, j'ai l'honneur de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2013-2014* qui, conformément à la Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, contient un bref rapport des activités de la Commission se terminant au 30 juin 2014.

Le présent rapport décrit de façon générale la Commission, incluant une courte présentation des processus d'évaluation qu'elle privilégie dans l'exercice de son mandat auprès des collèges. Ce rapport rend compte des résultats obtenus au regard des objectifs prévus au *Plan stratégique 2012-2017* ainsi que des activités inscrites au plan de travail annuel de la Commission. En vertu des règles gouvernementales en vigueur, la Commission présente dans son rapport les modifications qu'elle a apportées à son plan stratégique au cours de l'année. Elle fait également état des travaux réalisés dans le cadre de la mise en place de l'opération d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges. Cette opération sera au cœur des activités de la Commission pour les cinq prochaines années et a entraîné des ajustements importants dans les pratiques des collèges et dans celles de la Commission. À cet égard, des efforts remarquables ont été consentis de part et d'autre pour établir les meilleures conditions de réussite possible afin que cet exercice soit utile et profitable aux collèges et qu'il favorise l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement au bénéfice des étudiants.

Par ailleurs, la Commission a poursuivi ses travaux relatifs à trois autres opérations en cours, à savoir celles portant sur l'évaluation de l'efficacité des plans stratégiques et des plans de réussite des collèges publics et privés subventionnés ainsi que l'opération sur l'évaluation de l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes des collèges privés non subventionnés, incluant l'évaluation d'un programme. De plus, la Commission a continué d'examiner les politiques, les plans et les rapports de suivi à ses recommandations que les collèges lui transmettent pour évaluation.

Enfin, la Commission a rendu publics, en juin 2014, les résultats de la tournée des collèges amorcée en décembre 2012. En allant ainsi à leur rencontre vingt ans après le début de ses activités, elle a voulu établir un portrait du développement de la culture d'évaluation dans chacun d'entre eux et mesurer l'impact de ses travaux à cet égard. Les résultats de cette tournée sont probants et confirment que les collèges ont acquis l'expérience nécessaire pour entreprendre l'autoévaluation de l'efficacité de leur système d'assurance qualité respectif. Ce qui conforte d'ailleurs la Commission dans le choix qu'elle a fait d'aller dans cette direction.

En terminant, je tiens à remercier tous les membres du personnel de la Commission pour la qualité du travail accompli ainsi que toutes les personnes qui ont participé bénévolement à nos travaux à titre d'experts ou de membres des comités consultatifs. Leur engagement et leur participation remarquables ont contribué à la réalisation de notre mandat.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

La présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Céline Durand'. The signature is fluid and cursive, with the first name 'Céline' written in a larger, more prominent script than the last name 'Durand'.

Céline Durand
Québec, avril 2015

Table des matières

Fiabilité des données et des contrôles afférents	7
Chapitre 1 – La Commission d’évaluation de l’enseignement collégial.....	9
Présentation de la Commission.....	9
Vision	9
Mission et valeurs	9
Mandat	9
Composition et structure organisationnelle	10
Approche et processus d’évaluation	10
Approche privilégiée	10
Création de comités consultatifs	10
Appel à des experts externes	11
Processus basé sur l’autoévaluation des établissements.....	11
Processus basé sur une analyse documentaire: évaluation du texte des politiques et des plans	12
Diffusion des rapports d’évaluation.....	12
Chapitre 2 – Résultats	13
Faits saillants 2013-2014.....	13
Actualisation du Plan stratégique 2012-2017	13
Sommaire des résultats liés à la planification stratégique 2012-2017	14
Résultats détaillés pour l’année 2013-2014.....	17
Résultats détaillés à propos des objectifs stratégiques 2012-2017	17
Mise en place d’une nouvelle approche.....	17
Première orientation – Contribuer à l’amélioration de l’enseignement collégial par le développement d’un système d’assurance qualité institutionnel efficace	18
Soutenir les établissements dans la mise en place du système d’assurance qualité.....	18
Soutenir les établissements dans la mise en place d’un système de suivi	20
Évaluer l’efficacité du système d’assurance qualité de chaque établissement.....	20
Efficacité potentielle des composantes d’assurance qualité des collèges	23
Deuxième orientation – Faire reconnaître l’influence des pratiques d’évaluation sur la qualité de l’enseignement collégial.....	28
Reconnaissance à titre d’organisme d’assurance qualité ayant des pratiques exemplaires	28
Reconnaissance des pratiques par une agence internationale.....	29
Déployer des stratégies de communication pertinentes	30

Résultats détaillés à propos des autres travaux réalisés en 2013-2014.....	33
Efficacité des plans stratégiques et des plans de réussite.....	33
Efficacité de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes des collèges privés non subventionnés	34
Mise à jour et maintien des connaissances en assurance qualité	35
Mise en œuvre de la stratégie de communication.....	36
Chapitre 3 – Ressources de la Commission au 31 mars 2014	37
Ressources humaines	37
Ressources budgétaires et financières.....	39
Ressources informationnelles.....	41
Chapitre 4 – Exigences législatives et gouvernementales	43
Rapport d'activités	43
Réunions de la Commission.....	43
Comité de liaison	43
Accueil de délégations étrangères.....	44
Publications	44
Éthique et déontologie	44
Accès à l'égalité en emploi	45
Services au citoyen	46
Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web.....	46
Développement durable	46
Occupation et vitalité des territoires	50
Politique linguistique	50
Protection des renseignements personnels et accès à l'information.....	50
Gestion des ressources informationnelles	51
Bonis au rendement	52
Recommandations du Vérificateur général du Québec.....	52
Annexe I.....	55
Annexe II	56
Annexe III	59
Annexe IV	60
Annexe V.....	61
Annexe VI	63
Annexe VII	67
Annexe VIII.....	81
Annexe IX	83
Annexe X.....	87

Fiabilité des données et des contrôles afférents

Les informations contenues dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité relative à la fiabilité des données contenues dans le rapport et aux contrôles afférents.

Les résultats du *Rapport annuel de gestion 2013-2014* de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial :

- décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations que la Commission s'est données pour l'année 2013-2014;
- présentent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats;
- présentent des données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait lors de l'adoption de ce rapport le 17 mars 2015.

La présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Céline Durand', with a stylized flourish at the end.

Céline Durand

Québec, le 17 mars 2015

Chapitre 1

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Présentation de la Commission

Vision

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est un organisme reconnu pour sa contribution spécifique au développement continu de la qualité de l'enseignement collégial et de l'expertise des établissements du réseau collégial québécois en matière d'évaluation.

Mission et valeurs

La Commission est un organisme d'assurance qualité public et indépendant dont la mission est de contribuer au développement de la qualité de l'enseignement collégial et d'en témoigner.

Pour assurer l'accomplissement de sa mission et susciter un véritable engagement dans la recherche continue de la qualité de la formation, la Commission et son personnel partagent une approche basée sur les valeurs suivantes : l'impartialité, la rigueur, le respect et la collaboration.

Mandat

La Commission est appelée à exercer sa mission à l'égard de tous les établissements d'enseignement collégial auxquels s'applique le Règlement sur le régime des études collégiales (chapitre C-29, r. 4). Au 30 juin 2014, le réseau collégial était composé de : 48 cégeps, 22 établissements privés subventionnés, 26 établissements privés non subventionnés et 4 établissements publics relevant d'un ministère ou d'une université.

Par l'adoption de la Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (LRQ, chapitre C-32.2) en juin 1993, le gouvernement lui confiait le mandat d'évaluer pour chacun de ces établissements :

- les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages, y compris les procédures de sanction des études, et leur application;
- les politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études et leur application;
- la mise en œuvre des programmes d'études établis par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science¹;
- les programmes d'études établis par l'établissement, soit les objectifs de ces programmes, leurs standards et leur mise en œuvre.

1. Depuis mars 2015, l'appellation du ministère a été modifiée par la suivante : ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Dans le contexte de ce rapport annuel portant sur l'année 2013-2014, l'appellation utilisée au 30 juin 2014 est retenue.

Pour les cégeps et les collèges privés subventionnés, elle évalue aussi la réalisation des activités reliées à leur mission éducative tant au regard de la planification administrative et pédagogique qu'à celui de l'enseignement et des divers services de soutien. Dans le cas des cégeps, cette évaluation englobe celle de leur plan stratégique.

La Commission peut également faire des recommandations au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science sur toute question relative aux programmes d'études et aux politiques d'évaluation, y compris sur toute politique gouvernementale ou ministérielle ayant un impact sur la gestion des programmes d'études et de l'évaluation. Enfin, elle peut recommander au ministre d'habiliter un collège à décerner le diplôme d'études collégiales. Il revient cependant au ministre de déterminer s'il veut habiliter des collèges à décerner ce diplôme et aux établissements de présenter leur demande au ministre.

Composition et structure organisationnelle

La Commission est composée de quatre commissaires, dont un président, nommés par le gouvernement pour un mandat d'au plus cinq ans renouvelable une fois. Au 31 mars 2014, quatre commissaires sont en poste. Il s'agit de Mme Céline Durand, présidente, ainsi que de MM. Benoît Dubreuil, John Keyes et Richard Pigeon. Vingt-deux personnes secondent les membres de la Commission dans leurs tâches. L'organigramme se retrouve à l'[annexe I](#).

Approche et processus d'évaluation

Approche privilégiée

La Commission a situé l'ensemble de ses travaux dans une perspective de soutien aux collèges, de collaboration et de respect de leur culture, tout en préservant l'autonomie nécessaire à l'accomplissement de son propre mandat. Afin de réaliser des évaluations efficaces et utiles, elle a choisi d'associer étroitement les collèges et leur personnel à l'identification des problèmes et à la recherche des solutions. D'entrée de jeu, elle a opté pour une stratégie visant essentiellement à rendre les collèges de plus en plus autonomes en vue d'assurer pleinement la réalisation de leur mission.

Création de comités consultatifs

En vertu des articles 15 et 19 à 21 de sa Loi, la Commission peut former des comités consultatifs de même que déterminer leurs attributions et leurs règles de fonctionnement. Elle crée un tel comité pour chaque opération d'évaluation qu'elle entreprend et nomme les membres après consultation des organismes éducatifs et socioéconomiques concernés. Chaque comité est formé de personnes provenant des milieux de l'enseignement, d'organismes socioprofessionnels et des milieux de travail intéressés à l'évaluation en question. Un commissaire en assure la présidence et un membre du personnel est responsable de la coordination des travaux.

La Commission confie à ces comités le mandat de l'assister dans l'identification de la problématique et des enjeux de l'opération ainsi que dans l'élaboration des documents qui serviront à l'évaluation. Selon le cas, elle peut leur demander de contribuer à l'analyse des rapports d'auto-évaluation, de participer à la visite des établissements et de vérifier les constats ainsi que les analyses qui serviront de base au jugement de la Commission. L'[annexe II](#) présente les comités consultatifs actifs en 2013-2014.

Appel à des experts externes

En vertu de l'article 15 de sa loi constitutive, la Commission peut s'adjoindre des experts pour l'assister dans l'exercice de ses fonctions. Elle fait appel à de telles personnes pour la composition de chaque comité de visite des établissements.

Un comité de visite est habituellement composé de trois experts reconnus pour leur compétence dans l'enseignement collégial ou dans le domaine de connaissances lié à une opération d'évaluation. Il est présidé par un commissaire et un agent de recherche en assume le secrétariat. Par leur contribution aux activités reliées aux visites, la Commission s'attend à ce que les experts l'aident à déterminer les forces et les faiblesses qui ressortent de l'évaluation à laquelle ils ont participé. Elle souhaite obtenir leur opinion sur la performance de l'établissement au regard de chacun des critères d'évaluation et, par la suite, sur le jugement d'ensemble. L'[annexe II](#) présente la liste des experts externes auxquels la Commission a fait appel en 2013-2014.

Processus basé sur l'autoévaluation des établissements

La Commission a adopté un processus d'évaluation connu et largement pratiqué en enseignement supérieur, au Canada et à l'étranger. Ce processus s'applique autant à l'audit de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges, à l'évaluation institutionnelle, à l'évaluation de programmes d'études qu'à l'évaluation de l'efficacité de l'un ou l'autre des mécanismes d'assurance qualité des collèges, c'est-à-dire les politiques institutionnelles (programmes et apprentissages) ainsi que les plans stratégiques et les plans de réussite. Les opérations qu'elle mène à cet effet dans les collèges s'appuient d'abord sur une autoévaluation réalisée par l'établissement en fonction des critères qu'elle a établis. Un comité de visite composé d'experts externes et de membres de la Commission examine ensuite le rapport d'autoévaluation, effectue une visite à l'établissement et propose une analyse de la situation observée. La Commission porte un jugement sur les objets évalués et, le cas échéant, formule des avis au collège dans une version préliminaire du rapport qu'il est invité à commenter. Les réactions du collège sont prises en compte au moment de l'élaboration de la version définitive du rapport d'évaluation.

Lorsque des améliorations sont requises, la Commission demande aux collèges de rendre compte des actions posées. Elle donne à cette fin un délai suffisant pour apporter les améliorations recommandées. Quand des lacunes graves sont relevées, elle n'hésite pas à exiger d'un collège une seconde autoévaluation et à le visiter de nouveau pour vérifier si les améliorations apportées permettent de redresser la situation observée.

Processus basé sur une analyse documentaire : évaluation du texte des politiques et des plans

La Commission s'est dotée de cadres de référence et de divers outils d'analyse adaptés aux documents officiels que les collèges sont tenus de lui transmettre pour évaluation, à savoir les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et celles relatives aux programmes, les plans de réussite ainsi que les plans stratégiques. Cet examen repose sur une base documentaire et ne comprend pas de visite aux établissements.

Lors de l'évaluation du texte d'une politique d'évaluation des apprentissages, la Commission détermine si la politique est à même d'assurer la qualité de l'évaluation des apprentissages des étudiants et si elle permet au collège d'en témoigner. Lorsqu'elle évalue la politique relative aux programmes, la Commission vérifie si elle contient les composantes et les éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité et à la prise en compte de cette fonction d'évaluation dans la gestion des programmes d'études.

Depuis juillet 2004, les plans de réussite des cégeps sont habituellement évalués au même moment que leurs plans stratégiques puisque les premiers sont désormais intégrés aux seconds. Lorsqu'elle évalue un plan de réussite, la Commission examine son efficacité potentielle et, dans le cas du plan stratégique, elle vérifie la conformité du plan aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (LRQ, chapitre C-29). Elle examine aussi l'efficacité potentielle du plan, incluant celle du plan de réussite.

L'évaluation des politiques et des plans est réalisée au fur et à mesure de leur transmission par les collèges.

Diffusion des rapports d'évaluation

En vertu de sa Loi, tous les rapports d'évaluation sont transmis aux collèges concernés ainsi qu'au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science. La Commission en assure également la diffusion publique sur son site Internet et à toute personne qui en fait la demande. À la fin de chaque opération d'évaluation, elle publie un rapport synthèse présentant ses principaux constats et le rend public.

Chapitre 2

Résultats

Faits saillants 2013-2014

Selon la procédure en vigueur, la Commission a transmis au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science son projet de *Plan stratégique 2012-2017* en février 2013. Le plan a été approuvé par les différentes instances gouvernementales concernées au cours du printemps et adopté par le Conseil des ministres le 19 juin suivant. Le *Plan stratégique 2012-2017* de la Commission a été déposé à l'Assemblée nationale le 1^{er} octobre 2013.

Les résultats livrés dans le présent rapport annuel de gestion sont reliés aux orientations et aux objectifs de ce plan stratégique. La comparaison avec les résultats présentés dans le rapport annuel précédent ne sera pas toujours possible. En effet, pour l'année 2012-2013, la Commission s'était donné des objectifs stratégiques annuels inspirés de ceux du *Plan stratégique 2007-2012*, tout en prenant en compte les choix mis de l'avant dans le plan soumis pour approbation par le gouvernement. Bien que les objectifs et les indicateurs retenus ne soient pas tout à fait les mêmes pour ces deux années, les résultats de 2012-2013 sont mis en parallèle avec ceux de 2013-2014 lorsque cela s'y prête.

Actualisation du *Plan stratégique 2012-2017*

En juin 2014, la Commission a fait le bilan annuel de ses activités, incluant celles liées à sa planification stratégique. Cet exercice lui a permis de revoir cinq cibles en fonction de l'évolution des dossiers en plus d'ajouter à son *Plan stratégique 2012-2017* un indicateur et une cible. Dans son *Rapport annuel de gestion 2012-2013*, la Commission avait déjà annoncé le retrait de l'objectif visant à supporter les collèges dans la mise en place d'un système d'information leur permettant de suivre les résultats de l'application des composantes de leur système d'assurance qualité. Jugeant a posteriori qu'elle pouvait difficilement intervenir dans l'organisation d'un mécanisme institutionnel permanent, elle a plutôt choisi d'intégrer ses préoccupations à ce sujet ainsi que l'information pertinente pour les collèges dans le document de référence élaboré à leur intention en vue de l'autoévaluation de l'efficacité de leur système d'assurance qualité respectif. Ce document a été rendu public en mai 2013.

En vertu des règles gouvernementales prévalant lorsque des modifications sont apportées aux orientations, aux axes ou aux objectifs d'un plan stratégique en vigueur, la Commission a soumis, en juin 2014, les changements apportés à son plan au Secrétariat du Conseil du trésor et au ministère du Conseil exécutif. Ces derniers ont déterminé que les ajustements proposés ne requerraient pas leur approbation et qu'ils pouvaient donc se faire par l'intermédiaire du rapport annuel de gestion. Les mentions « Retrait », « Modification » et « Ajout » sont donc inscrites aux endroits appropriés dans le tableau du sommaire des résultats présenté ci-après.

Sommaire des résultats liés à la planification stratégique 2012-2017

Contribuer à l'amélioration de l'enseignement collégial par le développement d'un système d'assurance qualité institutionnel efficace

Objectif	Indicateur	Cible prévue au plan stratégique	Résultats 2013-2014	Résultats 2012-2013	Page
1. Soutenir les établissements d'enseignement collégial dans la mise en place du système d'assurance qualité.	Réalisation d'activités d'information et de soutien auprès de tous les collèges.	Automne 2016.	Objectif annuel légèrement dépassé.	Objectif annuel atteint.	18
	Taux de satisfaction des établissements d'enseignement collégial relatif aux activités d'information et de soutien offertes.	80 %	Objectif annuel largement dépassé.	s. o.	19
2. Soutenir les établissements d'enseignement collégial dans la mise en place d'un système de suivi permettant à chacun de bien documenter la mise en œuvre des composantes de son système d'assurance qualité et les résultats obtenus.	Documents de référence publiés et diffusés sur le suivi permanent de la mise en œuvre des composantes du système d'assurance qualité.	Automne 2013.	Retrait officiel de l'objectif en juin 2014.	Retrait.	20
	Taux de satisfaction des établissements relatif au soutien offert.	80 %	Retrait officiel en juin 2014.	Retrait.	20
3. Évaluer l'efficacité du système d'assurance qualité de chaque établissement d'enseignement collégial.	Cadre de référence sur les orientations de l'opération d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité élaboré et diffusé.	Printemps 2013.	s. o.	Objectif atteint au printemps 2013.	20
	Mise en œuvre de l'opération d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité.	4 établissements volontaires sélectionnés pour la phase de validation, d'ici l'automne 2012.	s. o.	Objectif atteint à l'automne 2012.	21
		Évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité des quatre établissements volontaires, d'ici l'automne 2014. [Modification de l'échéance en juin 2014]	Objectif annuel atteint.	s. o.	21
		Production d'un rapport d'évaluation de la phase de validation, d'ici l'hiver 2015. [Modification de l'échéance en juin 2014]	s. o. Cible reportée de l'automne 2014 à l'hiver 2015.	s. o.	22
		Évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité de 70 % des établissements, d'ici l'automne 2017. [Modification du % de la cible en juin 2014]	s. o. Le pourcentage de la cible initiale [100 %] a été ramené à 70 %.	s. o.	22

Contribuer à l'amélioration de l'enseignement collégial par le développement d'un système d'assurance qualité institutionnel efficace [suite]

Objectif	Indicateur	Cible prévue au plan stratégique	Résultats 2013-2014	Résultats 2012-2013	Page
4. Évaluer l'efficacité potentielle des composantes d'assurance qualité prévues à la réglementation pour tous les établissements d'enseignement collégial.	Travaux réalisés.	Résultats d'évaluation de toutes les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et de toutes les politiques institutionnelles d'évaluation des programmes des établissements du réseau collégial, disponibles d'ici le printemps 2017.	En continu. Objectif annuel atteint.	Objectif annuel atteint.	23
		Résultats d'évaluation de tous les plans stratégiques, incluant les plans de réussite, des collèges publics, disponibles d'ici le printemps 2017.	En continu. Objectif annuel atteint.	Objectif annuel atteint.	24
		Résultats d'évaluation des plans de réussite de tous les collèges privés subventionnés concernés, disponibles d'ici le printemps 2017.	En continu. Objectif annuel atteint.	Objectif annuel atteint.	25
5. Assurer un suivi systématique des recommandations de la Commission.	Proportion des établissements qui assurent un suivi aux recommandations de la Commission.	100 %	En continu. Objectif annuel non atteint.	s. o.	26

Faire reconnaître l'influence des pratiques d'évaluation sur la qualité de l'enseignement collégial

Objectif	Indicateur	Cible prévue au plan stratégique	Résultats 2013-2014	Résultats 2012-2013	Page
6. Obtenir la reconnaissance à titre d'organisme d'assurance qualité en enseignement supérieur ayant des pratiques exemplaires.	Validation des bases conceptuelles et des critères utilisés pour mesurer l'efficacité du système d'assurance qualité par des experts externes	Automne 2013.	s. o.	Objectif atteint à l'hiver 2013.	28
	Validation du processus d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité par un expert externe. [Ajout en juin 2014]	Automne 2014. [Ajout en juin 2014]	En cours.	s. o.	28
	Évaluation de la Commission par une agence d'assurance qualité externe.	Automne 2016.	À venir.	s. o.	29
	Reconnaissance internationale de l' <i>International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education</i> [INQAAHE].	Automne 2017. [Modification de l'échéance en juin 2014]	Cible reportée du printemps 2013 à l'automne 2017.	Objectif non atteint.	29
7. Déployer des stratégies de communication pertinentes qui permettent de témoigner des pratiques d'évaluation et de leur impact sur la qualité de l'enseignement.	Bilan de l'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité.	À chaque année, à partir de l'année scolaire 2014-2015. [Modification de l'échéance en juin 2014]	Précision de la cible. Ajout de l'année de départ de la production des bilans.	s. o.	30
	Synthèse d'une opération ou de la réalisation de l'une de ses étapes présentée aux publics visés.	À chaque opération.	Objectif annuel atteint.	s. o.	31
	Synthèse des opérations de la Commission, depuis sa création, et de leur impact sur la culture d'évaluation et sur l'amélioration de la qualité.	Automne 2013.	Objectif atteint au printemps 2014.	Objectif annuel atteint.	31
	Taux de satisfaction des personnes visées par l'information diffusée sur le mandat et les travaux de la Commission.	80 %	L'atteinte de l'objectif annuel n'a pu être mesurée en raison du nombre insuffisant de répondants.	s. o.	32

Résultats détaillés pour l'année 2013-2014

Cette partie du deuxième chapitre présente les résultats annuels obtenus au regard des sept objectifs de la planification stratégique de la Commission pour les années 2012-2017 ainsi que les résultats concernant les autres travaux d'évaluation prévus à son plan de travail 2013-2014.

Résultats détaillés à propos des objectifs stratégiques 2012-2017

Contrairement à la section consacrée aux ressources où les résultats présentés se réfèrent à l'exercice financier (1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014), ceux reliés aux activités de la Commission se réfèrent à l'année scolaire, conformément à sa Loi, c'est-à-dire du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014.

Mise en place d'une nouvelle approche

En optant pour un processus systémique et cyclique mis en œuvre dans chaque collège sur une période de cinq ans, la Commission inscrit la poursuite de ses travaux dans une approche plus globale. Plutôt que d'examiner la qualité de la mise en œuvre des programmes d'études ainsi que l'efficacité des politiques et des plans par des évaluations ciblées et ponctuelles, la Commission évalue dorénavant, de façon cyclique, l'efficacité du système d'assurance qualité de chaque établissement en portant une attention à l'efficacité des mécanismes associés aux différents éléments de son mandat. L'approche adoptée prend la forme d'un audit mis en œuvre selon une périodicité connue.

À l'exception de la réalisation d'une phase de validation, dont il sera question ci-après, et de la production de bilans annuels, le cycle d'audit comprend les mêmes étapes que les opérations d'évaluation antérieures menées par la Commission, à savoir une démarche d'autoévaluation réalisée par l'établissement, la visite d'audit, la rédaction du rapport d'évaluation de la Commission en versions préliminaire et définitive, la réaction du collège à la version préliminaire du rapport, le suivi de l'évaluation et une synthèse du cycle d'audit. Comme à son habitude, la Commission a mis sur pied un comité consultatif pour l'assister dans les travaux relatifs à cette opération. Ce comité est composé de dix-huit personnes provenant des milieux collégial et universitaire ainsi que de divers milieux en lien avec les établissements d'enseignement collégial ou avec l'objet d'évaluation de cette opération. La liste des membres du comité est présentée à l'[annexe II](#).

Le premier cycle d'audit a été amorcé au printemps 2013 et l'objectif de départ est de le compléter à l'automne 2018. Chaque collège a reçu son propre calendrier qui comprend, en séquence, la session à laquelle auront lieu les visites de formation et d'audit, le moment du dépôt de leur rapport d'autoévaluation et celui de la transmission de la version préliminaire du rapport d'évaluation de la Commission. Ainsi, à l'exclusion d'une phase de validation préalable, le calendrier du premier cycle comprend huit vagues d'audit, c'est-à-dire deux vagues par année.

PREMIÈRE ORIENTATION

Contribuer à l'amélioration de l'enseignement collégial par le développement d'un système d'assurance qualité institutionnel efficace

Objectif 1 : Soutenir les établissements d'enseignement collégial dans la mise en place du système d'assurance qualité.

Tableau

Indicateurs	Cible	Résultats 2013-2014
Réalisation d'activités d'information et de soutien auprès de tous les collèges.	Automne 2016.	• Formation individualisée : 24 établissements [100 % de l'objectif annuel] + 1 établissement volontaire. • Formation régionale : 55 établissements. • Élaboration et mise en ligne d'une foire aux questions.
Taux de satisfaction des établissements d'enseignement collégial relatif aux activités d'information et de soutien offertes.	80 %	94 %

Soutenir les établissements dans la mise en place du système d'assurance qualité

Information et soutien offerts aux collègues

Soucieuse d'aider les collègues à s'approprier cette nouvelle façon de faire, la Commission a entrepris diverses actions pour les accompagner dans leur démarche en plus de mesurer leur degré de satisfaction à cet égard. Ainsi, elle a décidé d'offrir à chaque collège une séance de formation individualisée et d'en offrir d'autres en regroupant les collègues par région. Les premières sont l'occasion de présenter à chacun d'entre eux le document de référence associé à cette évaluation et de fournir aux intervenants impliqués dans l'autoévaluation du système d'assurance qualité l'information nécessaire pour amorcer leurs travaux d'autoévaluation. L'ordre de ces séances est modulé selon l'échéancier du premier cycle d'audit. Les séances de formation données sur une base régionale permettent d'outiller les collègues pour qu'ils puissent commencer leur démarche d'autoévaluation aussitôt que possible, peu importe le moment convenu de leur audit.

Résultats 2013-2014

En 2013-2014, vingt-quatre collèges ont reçu une formation individualisée. Vingt-trois d'entre eux font partie des vagues dont la visite d'audit doit se dérouler au cours des sessions d'automne 2015 et d'hiver 2016. Il s'agit de l'objectif annuel de formation qui était visé. Un collège faisant partie d'une vague ultérieure a souhaité recevoir la formation au cours de l'année et la Commission a accédé à sa demande. Deux cent soixante-six personnes ont participé à ces rencontres d'une journée chacune. Au cours de l'automne 2013, la Commission a adapté à la spécificité des séances régionales les outils pédagogiques utilisés lors des rencontres dans chaque collège. Contrairement à ces dernières, la Commission n'a pas établi d'objectif annuel à atteindre pour la tenue des premières rencontres régionales. Elle s'est toutefois assurée de répondre aux besoins exprimés par les collègues au cours de l'année. En 2013-2014, elle a ainsi donné six formations d'une demi-journée chacune. Cent treize personnes provenant de cinquante-cinq établissements ont assisté à ces séances.

Comme c'est habituellement le cas lorsqu'elle démarre une nouvelle opération, la Commission a développé, en réponse aux principales interrogations soulevées par les collèges lors des rencontres de formation, une foire aux questions mise en ligne à la fin de l'automne 2013 et qu'elle met à jour de façon continue.

Par ailleurs, les quatre collèges volontaires participant à la phase de validation ont amorcé leurs travaux d'autoévaluation au cours de l'année. La Commission a maintenu des contacts étroits avec eux et elle a organisé des rencontres supplémentaires de soutien individuel. Une rencontre commune a aussi donné lieu à des échanges qui ont principalement porté sur la production et le dépôt des rapports d'autoévaluation de ces établissements.

Taux de satisfaction des collèges à l'égard des activités de formation et de soutien

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette opération d'évaluation, le taux de satisfaction des collèges relatif aux activités de formation et de soutien que la Commission met sur pied à leur intention est mesuré chaque année de la durée du *Plan stratégique 2012-2017*.

Résultats 2013-2014

À l'automne 2013, la Commission a élaboré les divers questionnaires et la stratégie lui permettant de recueillir l'opinion des personnes ayant participé aux activités de formation personnalisée et régionale. En janvier 2014, elle a donc contacté les directions de collèges ayant pris part aux rencontres de l'automne précédent et leur a demandé de solliciter la participation des membres de leur personnel qui ont assisté à ces rencontres. Le premier sondage a été mis en ligne à ce moment-là. Par la suite, l'exercice a été répété après chaque séance de formation, et ce, jusqu'au mois de mai 2014. Quarante et un pour cent des personnes rencontrées (155/379) ont répondu au sondage et 94 % d'entre elles se sont déclarées satisfaites. Ce taux de satisfaction représente un dépassement de 14 % de la cible prévue au plan stratégique. La méthodologie utilisée se trouve à l'[annexe IV](#).



Objectif 2 : Soutenir les établissements d'enseignement collégial dans la mise en place d'un système de suivi permettant à chacun de bien documenter la mise en œuvre des composantes de son système d'assurance qualité et les résultats obtenus.

Tableau

Indicateurs	Cible	Résultats 2013-2014
Documents de référence publiés et diffusés sur le suivi permanent de la mise en œuvre des composantes du système d'assurance qualité.	Automne 2013.	Retrait officiel de l'objectif en juin 2014.
Taux de satisfaction des établissements relatif au soutien offert.	80 %	

Soutenir les établissements dans la mise en place d'un système de suivi

Élaboration d'un document de référence sur le suivi permanent de la mise en œuvre

Résultats 2013-2014

Comme annoncé au début de ce chapitre dans la partie consacrée à l'actualisation de son plan stratégique, la Commission a retiré officiellement cet objectif en juin 2014.



Objectif 3 : Évaluer l'efficacité du système d'assurance qualité de chaque établissement d'enseignement collégial.

Tableau

Indicateurs	Cible	Résultats 2013-2014
Cadre de référence sur les orientations de l'opération d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité élaboré et diffusé.	Printemps 2013.	s. o. Objectif atteint au printemps 2013.
Mise en œuvre de l'opération d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité.	4 établissements volontaires sélectionnés pour la phase de validation, d'ici l'automne 2012.	s. o. Objectif atteint à l'automne 2012.
	Évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité des quatre établissements volontaires, d'ici l'automne 2014. [Modification officielle de l'échéance en juin 2014]	Objectif atteint. Les quatre collèges ont déposé leur rapport d'autoévaluation en juin 2014.
	Production d'un rapport d'évaluation de la phase de validation, d'ici l'hiver 2015. [Modification officielle de l'échéance en juin 2014]	s. o. Cible reportée de l'automne 2014 à l'hiver 2015.
	Évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité de 70 % des établissements, d'ici l'automne 2017. [Modification officielle du pourcentage de la cible visée en juin 2014]	s. o. La cible initiale de 100 % a été modifiée en juin 2014.

Évaluer l'efficacité du système d'assurance qualité de chaque établissement

Élaboration du document de référence de l'opération

Intitulé *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois*, le document de référence a été élaboré au cours de l'année 2012-2013 et rendu public au mois de mai 2013. Ce document présente l'ensemble des informations utiles aux établissements pour réaliser l'évaluation de l'efficacité de leur système d'assurance qualité. Il situe d'abord le contexte de l'assurance qualité en enseignement collégial au Québec et décrit l'opération d'évaluation comme telle en précisant les enjeux, la finalité, les fondements conceptuels et l'approche d'évaluation

retenue. Il traite ensuite de l'audit de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité et définit le système, les attentes quant à la démarche d'autoévaluation des collèges, les critères retenus ainsi que les jugements de la Commission. Enfin, la Commission y précise les différentes étapes du processus d'audit. Outre le cadre législatif, la Commission présente notamment en annexe le modèle de rapport d'autoévaluation à produire par les collèges.

Résultats 2013-2014

Il n'y a pas de résultat à présenter pour la période visée, l'objectif ayant été atteint au printemps 2013.

Mise en œuvre de l'opération d'évaluation

Sélection des établissements volontaires

Résultats 2013-2014

Il n'y a pas de résultat à présenter pour l'année de référence puisque cet exercice a été effectué comme prévu à l'automne 2012.

Réalisation de la phase de validation

Considérant l'importance du changement, tant pour la Commission dans la façon de remplir son mandat que dans celle des collèges de témoigner auprès d'elle, la Commission a annoncé dès le départ qu'elle procéderait à une phase de validation afin d'expérimenter l'ensemble du processus d'audit et d'apporter les ajustements porteurs de réussite pour la suite du premier cycle. Quatre collèges volontaires ont accepté de prendre part à cet exercice. Ils se sont engagés à mener leur démarche d'autoévaluation au cours de l'année 2013-2014, à recevoir la visite d'audit par la suite et à participer à la réflexion au terme du processus afin de porter un regard critique sur celui-ci et de proposer des pistes d'amélioration. À la suite des formations offertes à ces collèges au printemps 2013, il a été convenu avec eux de leur permettre de déposer leur rapport d'autoévaluation jusqu'à la fin du mois de juin 2014. En conséquence, les visites d'audit ont été déplacées d'une session, dans ce cas-ci du mois de mai au mois de septembre 2014, ce qui a eu pour conséquence de déplacer également les visites d'audit de la deuxième vague à l'hiver 2015. La cible prévue au plan stratégique a donc été modifiée lors de l'actualisation du plan stratégique en juin 2014.

Résultats 2013-2014

Au cours de l'année, la Commission a procédé au développement et à l'adoption des divers outils nécessaires à la réalisation de cette opération: il s'agit de l'outil d'analyse du rapport d'autoévaluation et des documents afférents, du modèle de rapport d'évaluation ainsi que du carnet bilan et de l'horaire de visite. Utilisés au cours de la phase de validation, ces documents seront ensuite évalués et améliorés, le cas échéant.

Comme convenu en 2012-2013, les quatre collèges participant à la phase de validation ont déposé leur rapport d'autoévaluation en juin 2014. Par ailleurs, le comité consultatif s'est réuni à deux reprises. Ces réunions ont porté respectivement sur la préparation des outils développés pour la réalisation de l'opération et sur la formation offerte aux membres du comité afin de bien les préparer à agir à titre d'expert au cours de la phase de validation.

Attentive au fait de bien outiller les personnes qui acceptent de collaborer à ses travaux, la Commission a élaboré et adopté, en mars 2014, un *Guide des experts* précisant son mandat et son approche ainsi que les rôles et les responsabilités qu'elle leur confie dans le processus d'audit. Pour constituer sa banque d'experts, la Commission a puisé dans les listes de personnes ayant collaboré à des opérations antérieures et elle a demandé la collaboration des collègues pour que leur personnel soit informé de la campagne de recrutement qu'elle effectuait à l'aide d'un formulaire en ligne. Soixante-dix-neuf personnes ont manifesté leur intérêt. Des outils de formation ont été développés à leur intention et, en mai 2014, la Commission a tenu deux séances de formation auxquelles vingt-sept experts ont participé, incluant les membres du comité consultatif. Pour connaître l'appréciation de ces personnes à l'égard de la formation offerte, la Commission a recueilli leurs commentaires lors d'un sondage et, dans l'ensemble, elles ont dit avoir apprécié l'information reçue et les activités proposées. Les commentaires des participants ont toutefois varié en fonction du fait qu'ils avaient ou non déjà agi à titre d'experts lors de travaux d'évaluation antérieurs. Bien que se disant satisfaites de la formation reçue, les personnes ayant déjà agi à titre d'experts se sont montrées plus critiques, notamment sur l'absence d'une activité de mise en situation. Pour leur part, celles qui ne possédaient pas une telle expérience ont montré un degré de satisfaction plus élevé sur le contenu de la formation et elles ont majoritairement affirmé être davantage préparées à tenir leur rôle.

Enfin, dans un souci de développement durable, la Commission a indiqué aux collègues qu'elle prenait un virage numérique prenant effet avec l'opération sur l'efficacité des systèmes d'assurance qualité et qu'ils devaient dorénavant déposer la version numérique des documents produits dans le cadre de cette opération. Elle a cependant convenu d'une phase transitoire avec les collègues des deux premières vagues d'audit. Lors de la mise à jour de son *Plan d'action de développement durable 2013-2015* à l'automne 2013, la Commission a ajouté un indicateur relatif au virage souhaité vers le bureau sans papier. Au cours de l'année, elle a commencé à cerner les exigences et à explorer les solutions possibles à l'instauration de cette nouvelle pratique. Le résultat des actions entreprises à ce sujet est présenté dans la section consacrée à la gestion des ressources informationnelles du chapitre 4, à la [page 51](#).

Production d'un rapport d'évaluation de la phase de validation

Résultats 2013-2014

Le report des visites des deux premières vagues d'audit – phase de validation et deuxième vague – a entraîné la modification de la cible prévue au plan stratégique pour la production d'un rapport d'évaluation de la phase de validation. Cette cible a été reportée de l'automne 2014 à l'hiver 2015 lors de l'actualisation du plan stratégique de la Commission en juin 2014.

Évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité des établissements

Résultats 2013-2014

Les reports dont il a été question précédemment ont une incidence sur la réalisation des audits de tous les établissements. La cible de départ inscrite au plan stratégique prévoyait que l'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité de tous les collègues serait complétée à l'automne 2017. Lorsqu'elle a actualisé son plan en juin 2014, la Commission a maintenu l'échéance tout en ramenant à 70 % le nombre d'établissements dont la visite serait alors complétée.



Objectif 4 : Évaluer l'efficacité potentielle des composantes d'assurance qualité prévues à la réglementation pour tous les établissements d'enseignement collégial.

Tableau

Indicateurs	Cible	Résultats 2013-2014
Travaux réalisés.	Résultats d'évaluation de toutes les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et de toutes les politiques institutionnelles d'évaluation des programmes des établissements du réseau collégial, disponibles d'ici le printemps 2017.	Objectif annuel atteint à 94 %, 34/36 politiques reçues ont été évaluées. • 100 % des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages reçues (16) au cours de la période visée ont été évaluées. • 18 des 20 politiques institutionnelles d'évaluation des programmes reçues au cours de la période visée ont été évaluées (90 %).
	Résultats d'évaluation de tous les plans stratégiques, incluant les plans de réussite, des collèges publics, disponibles d'ici le printemps 2017.	Objectif annuel atteint. • 100 % des documents relatifs aux plans stratégiques reçus au cours de l'année ont été évalués (10). Huit ont été transmis aux collèges concernés.
	Résultats d'évaluation des plans de réussite de tous les collèges privés subventionnés concernés, disponibles d'ici le printemps 2017.	Objectif annuel atteint. • Un plan de réussite a été reçu et évalué.

La Commission doit s'assurer que les composantes du système d'assurance qualité sont conformes aux obligations réglementaires des collèges et contiennent les éléments essentiels pour garantir que chacune atteint ses objectifs. La procédure retenue pour examiner l'efficacité potentielle de ces documents officiels, les obligations des collèges à l'égard des recommandations de la Commission et la manière dont les résultats sont rendus publics sont connues de tous les établissements. Ces pratiques sont d'ailleurs présentées brièvement à la [page 12](#) du présent rapport.

Efficacité potentielle des composantes d'assurance qualité des collèges

Les quatre mécanismes d'assurance qualité évalués par la Commission sont les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages (PIEA) et les politiques institutionnelles d'évaluation des programmes (PIEP) de tous les établissements du réseau collégial, les plans stratégiques des cégeps ainsi que les plans de réussite des cégeps et des collèges privés subventionnés concernés. Chaque année, la Commission évalue les politiques et les plans qui lui sont transmis au cours de la période.

Les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et les politiques institutionnelles d'évaluation des programmes

En vertu des articles 24 et 25 du Règlement sur le régime des études collégiales, chaque établissement doit adopter une PIEA et une PIEP et en assurer l'application. Les collèges transmettent ensuite ces documents à la Commission pour évaluation.

La PIEA constitue l'engagement public du collège à assumer sa responsabilité d'évaluer de façon juste et équitable les apprentissages de ses étudiants et d'en témoigner. La Commission examine le contenu de la politique et vérifie si elle répond aux exigences du Règlement et aux critères d'évaluation de la Commission. Une politique répondant à ces exigences et à ces normes est jugée entièrement satisfaisante.

La politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) est le mécanisme prévu pour assurer la qualité de la formation dans les collèges. Cette politique décrit de quelle manière le collège assume sa responsabilité d'évaluer ses programmes et d'en témoigner. Une PIEP est jugée entièrement satisfaisante lorsqu'elle comprend les composantes et les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.

Résultats 2013-2014

En 2013-2014, la Commission a examiné dix-sept PIEA, dont seize d'entre elles reçues au cours de l'année. Elle a adopté les rapports d'évaluation relatifs à ces politiques et elle en a remis treize aux collèges concernés. Quatre rapports adoptés à la fin de l'année ont été transmis au début du mois de juillet 2014. Dans près de la moitié des rapports transmis (6/13), la Commission a jugé que la politique était entièrement satisfaisante ou satisfaisante. Par ailleurs, elle a adressé au moins une recommandation à sept collèges et ces derniers doivent y donner des suites appropriées. À l'exception d'un établissement créé à l'automne 2013, tous les collèges ont une PIEA évaluée par la Commission.

La Commission a également examiné dix-huit des vingt PIEP reçues au cours de l'année. Au total, elle a adopté les dix-huit rapports d'évaluation correspondants et elle en a transmis quatorze. Les quatre rapports adoptés à la fin de l'année ont été remis aux collèges concernés au début du mois de juillet 2014. Dans la plupart des rapports transmis (12/14), la Commission a jugé que la politique était entièrement satisfaisante ou satisfaisante. Enfin, au terme de la période visée, quatre collèges n'avaient pas encore déposé la première version de leur politique et deux politiques reçues, dont l'une en fin d'année, étaient en cours d'évaluation.

Si l'on considère les trente-six politiques reçues avant le printemps 2014, trente-quatre (94 %) d'entre elles ont été examinées par la Commission. Les jugements formulés dans le cadre de l'évaluation de ces politiques sont présentés à l'[annexe VII](#), aux pages [77](#) pour les PIEA et [79](#) pour les PIEP.

Les plans stratégiques, incluant les plans de réussite, des collèges publics

En vertu des articles 16.1 et 16.2 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, les cégeps sont tenus de se doter d'un plan stratégique couvrant une période de plusieurs années et d'y intégrer leur plan de réussite. En tenant compte de sa situation et des orientations stratégiques ministérielles, chaque cégep présente dans son plan les objectifs et des moyens qu'il entend mettre en œuvre pour réaliser sa mission. Ce plan doit être révisé annuellement et, le cas échéant, actualisé. Composante d'assurance qualité spécifique aux cégeps, le plan stratégique et son éventuelle actualisation doivent être transmis à la Commission qui les évalue au fur et à mesure de leur transmission. La Commission examine alors la conformité du plan à la Loi et son efficacité potentielle. La procédure retenue pour l'évaluation des plans stratégiques et des plans de réussite est présentée à la [page 12](#) du présent rapport.

Résultats 2013-2014

En 2013-2014, la Commission a reçu et examiné dix documents relatifs aux plans stratégiques : quatre plans, cinq actualisations et le plan de réussite d'un cégep. Au total, elle a adopté les dix rapports d'évaluation correspondants et elle en a transmis huit. Les deux rapports adoptés à la fin de l'année ont été transmis aux collèges concernés au début du mois de juillet 2014. Dans tous les cas, elle a jugé que les plans ou les modifications qui leur étaient apportées comprenaient les éléments essentiels pour en assurer l'efficacité. Les jugements formulés dans le cadre de l'évaluation de ces plans sont présentés à l'[annexe VI](#), à la [page 63](#) du rapport.

Tous les plans stratégiques reçus au cours de la période visée ont été examinés, ce qui correspond à 100 % de l'objectif.

Les plans de réussite des collèges privés subventionnés concernés

Dans son plan de réussite, chaque collège indique comment il entend assumer sa responsabilité d'améliorer la réussite scolaire et le taux de diplomation de ses étudiants, et en témoigner.

Les collèges privés subventionnés ne sont pas tenus d'adopter un plan de réussite. Toutefois, ils peuvent le faire pour bénéficier de l'aide financière accordée à l'intérieur d'une annexe budgétaire². Dans ces cas-là, la Commission évalue les plans qui lui sont transmis et elle se prononce alors sur la rigueur ainsi que sur l'efficacité potentielle du plan à permettre l'atteinte des objectifs déterminés et la prise en charge institutionnelle de la réussite des étudiants.

Résultats 2013-2014

Au cours de l'année, la Commission a reçu un plan de réussite qu'elle a examiné et le rapport d'évaluation adopté en juin a été transmis au collège concerné au début du mois de juillet 2014. Les jugements découlant de l'évaluation de ces plans sont présentés en annexe, à la [page 64](#) du rapport.



Objectif 5 : Assurer un suivi systématique des recommandations de la Commission.

Tableau

Indicateurs	Cible	Résultats 2013-2014
Proportion des établissements qui assurent un suivi aux recommandations de la Commission.	100 %	En continu. 47 % des recommandations restantes reliées aux dossiers traités ont été levées.

2. En vertu de l'annexe budgétaire 039 du Régime budgétaire et financier des établissements privés d'ordre collégial, les établissements qui déposent un plan de réussite au Ministère et à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial reçoivent un financement dédié à la mise en œuvre de ce plan.

Suivi systématique des recommandations

L'obligation pour les collèges de donner des suites appropriées aux recommandations de la Commission fait partie du processus d'évaluation. Les délais accordés pour apporter les modifications susceptibles d'améliorer la situation observée peuvent varier d'une opération à l'autre. Ainsi, dans la majorité des cas, un délai d'un an a été imparti aux collèges. Toutefois, ce délai a parfois été modulé en fonction de l'ampleur des mesures à prendre pour donner des suites adéquates. Lors de l'évaluation institutionnelle par exemple, la Commission a choisi de ne pas fixer d'échéance alors que dans le cas particulier de l'évaluation de l'efficacité de l'application de la PIEA, il a été convenu de déterminer avec chaque collège du délai qui convenait à sa situation.

Le processus est considéré comme étant incomplet tant et aussi longtemps que le collège n'a pas donné de suites appropriées à l'ensemble des recommandations émises, peu importe l'objet d'évaluation. Ainsi, des établissements peuvent produire plusieurs rapports avant que les actions réalisées répondent aux exigences de la Commission. Lorsque d'autres suites sont demandées, le nouveau délai accordé au collège est modifié en conséquence. Enfin, ce processus, basé sur l'autoévaluation des établissements, est présenté à la [page 11](#) du rapport.

Traitement des suivis

Avant d'entreprendre le vaste chantier de l'opération d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité, la Commission a effectué, en 2011-2012, une analyse en profondeur du dossier de chaque collège. Elle souhaitait ainsi dresser un portrait juste de la situation et mettre en place une procédure simple et efficace qui permettrait à chacun d'entreprendre les actions requises pour répondre à ses exigences et donner des suites adéquates aux recommandations encore en vigueur. Pour les collèges dont le cas a été jugé problématique, la procédure suivante a été établie : sur la base des résultats de son analyse, la Commission propose au collège un traitement intégré des recommandations adapté à sa situation ; le collège inscrit ensuite cette proposition, modifiée ou non, dans un plan d'action institutionnel qu'il remet à la Commission ; celle-ci examine alors les plans reçus et transmet à chacun des collèges un rapport comprenant les modalités de traitements acceptées, incluant un échéancier pour la mise en œuvre du plan d'action. Dans les autres cas, elle propose de donner suite aux recommandations en les regroupant ou non, selon les thèmes abordés. Des suites sont alors données par les collèges selon l'échéancier déjà convenu, ce dernier pouvant cependant être modifié au besoin.

Pour la majorité des collèges, les résultats de l'analyse ont démontré que le traitement des suivis pouvait se faire selon la procédure habituelle. Cependant, la situation de neuf collèges nécessitait d'avoir recours à la procédure menant à l'adoption d'un plan d'action institutionnel. Par ailleurs, l'analyse a permis de constater que des suites satisfaisantes avaient été données, lors d'opérations d'évaluation ultérieures, à des recommandations formulées précédemment. Lorsque c'était le cas, elles ont été levées au moment de l'adoption de chaque plan d'action par la Commission.

Résultats 2013-2014

Au cours de la période visée, la Commission a souhaité mesurer l'atteinte de la cible retenue dans son plan stratégique. Toutefois, l'exercice s'est avéré plus complexe que prévu, principalement en raison du fait que son système d'information ne lui permettait pas d'extraire et de traiter toutes les données nécessaires à l'établissement d'un portrait annuel quantitatif. La Commission a donc décidé de bonifier son système de collecte et de traitement de données au cours de l'année 2014-2015 et reverra l'indicateur et la cible retenus au départ.

Au cours de l'année, la Commission a complété l'exercice en faisant des propositions de traitement à quatre collèges devant se doter d'un plan d'action institutionnel. Ainsi, sept des neuf collèges dans cette situation ont déposé leur plan au 30 juin 2014: trois plans ont été entérinés par la Commission en 2012-2013 et quatre l'ont été au cours de la présente année. Un collège a pour sa part décidé de donner des suites de la façon habituelle et le dernier n'a pas encore répondu à la proposition de la Commission.

Si l'on considère uniquement les sept collèges ayant inscrit leur démarche dans un plan d'action, cinq d'entre eux ont donné des suites en 2013-2014, lesquelles ont amené la Commission à lever huit recommandations, dont la moitié portait sur l'évaluation institutionnelle. Depuis le début de l'exercice, les collèges ont ainsi donné des suites satisfaisantes à 38,7 % des recommandations inscrites dans les plans d'action (29/75): huit cette année, six au cours de l'année 2012-2013 et quinze autres ont été levées par la Commission lors de l'adoption des plans.

Comme c'est le cas chaque année, la Commission a poursuivi l'examen des suivis déposés par les autres collèges. Elle a adopté vingt-cinq rapports de suivi qu'elle a transmis aux collèges concernés. Les dossiers examinés au cours de l'année touchent trois opérations: l'évaluation institutionnelle (11), l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (10) et l'opération d'évaluation de programme réalisée en 2005-2008 (4). Dans 56 % des cas (14/25), elle a jugé que les collèges avaient donné des suites satisfaisantes. Au total, 59 % (31/53) des recommandations en vigueur reliées aux dossiers de ces collèges ont été levées en 2013-2014.

Si l'on considère l'ensemble des dossiers traités au cours de l'année, près de la moitié des recommandations (47 %) encore inscrites à ces dossiers ont été levées (60/128).

DEUXIÈME ORIENTATION

Faire reconnaître l'influence des pratiques d'évaluation sur la qualité de l'enseignement collégial

Objectif 6 : Obtenir la reconnaissance à titre d'organisme d'assurance qualité en enseignement supérieur ayant des pratiques exemplaires.

Tableau

Indicateurs	Cible	Résultats 2013-2014
Validation des bases conceptuelles et des critères utilisés pour mesurer l'efficacité du système d'assurance qualité par des experts externes.	Automne 2013.	s. o. Objectif atteint à l'hiver 2013.
Validation du processus d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité par un expert externe. [Ajout en juin 2014]	Automne 2014. [Ajout en juin 2014]	Nouvel indicateur et nouvelle cible. Sollicitation de l'expert externe en mars 2014.
Évaluation de la Commission par une agence d'assurance qualité externe.	Automne 2016.	s. o.
Reconnaissance internationale de l' <i>International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education</i> [INQAAHE].	Automne 2017. [Modification de la cible en juin 2014]	Objectif non atteint selon la cible initiale qui a été reportée, en cours d'année, du printemps 2013 à l'automne 2017.

Reconnaissance à titre d'organisme d'assurance qualité ayant des pratiques exemplaires

Validation des bases conceptuelles et des critères utilisés

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité, la Commission a souhaité s'assurer que cette opération correspond aux meilleures pratiques. Elle a donc sollicité la collaboration d'experts internationaux reconnus pour leur compétence en la matière afin qu'ils participent à la phase d'analyse et de validation du document de référence. Destiné à informer les établissements du réseau collégial, ce document présente notamment les fondements de l'opération d'audit, les critères retenus et les procédures d'audit. Les commentaires reçus ont confirmé la pertinence de plusieurs des choix de la Commission, dont l'approche retenue – un audit – et la définition de certains concepts, tel celui de la qualité. Ils ont également permis de bonifier le document à bien des égards, notamment la différenciation des concepts d'assurance qualité interne et externe ainsi que la description des critères d'évaluation.

Résultats 2013-2014

Il n'y a pas de résultat à présenter pour l'année visée, l'objectif ayant été atteint à l'hiver 2013.

Validation du processus d'évaluation par un expert externe

La Commission exerce son mandat dans le réseau collégial québécois depuis vingt ans et elle y a mené une vingtaine d'opérations touchant tous les objets d'évaluation que lui confère sa Loi. À la lumière des résultats de ses recherches sur les processus et mécanismes d'une dizaine d'agences

d'assurance qualité et à la suite de missions effectuées en Europe et au Canada en 2011-2012, la Commission a pu constater que, dans le cadre de l'exercice de son mandat, ses pratiques se comparent aux meilleures pratiques des agences d'assurance qualité en enseignement supérieur ailleurs dans le monde.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges, la Commission a souhaité s'assurer que cette opération correspond bien aux meilleures pratiques. Pour ce faire, elle a sollicité, en 2012-2013, la collaboration d'experts internationaux reconnus pour leurs compétences afin qu'ils participent à la phase d'analyse et de validation du document devant servir de référence lors de la mise en œuvre de l'opération. Cet exercice fructueux lui a permis notamment de bonifier le document en plus de confirmer la pertinence de l'approche retenue.

Résultats 2013-2014

En mars 2014, la Commission a sollicité la collaboration d'une experte internationale afin de valider, cette fois-ci, la mise en œuvre de la nouvelle approche d'évaluation. Cette personne s'est vu confier le mandat d'examiner l'adéquation du processus d'audit de la Commission aux pratiques reconnues internationalement dans le domaine. Pour ce faire, elle devait participer, à titre d'observatrice, à l'une des quatre visites de la phase de validation prévue à l'automne 2014 et produire ensuite un rapport d'observation pour documenter son analyse. Au moment du bilan annuel de sa planification stratégique en juin 2014, la Commission a ajouté un indicateur accompagné d'une cible en lien avec ce mandat.

Évaluation de la Commission par une agence d'assurance qualité

Résultats 2013-2014

Il n'y a pas de résultat à présenter pour l'année de référence, cette évaluation devant se dérouler au cours de l'année 2016.

Reconnaissance des pratiques par une agence internationale

La Commission entend faire les démarches nécessaires pour obtenir la reconnaissance à titre d'organisme d'assurance qualité en enseignement supérieur ayant des pratiques exemplaires. Cette reconnaissance passe par une évaluation externe de ses processus et mécanismes. En 2012-2013, la Commission a entrepris une première démarche auprès d'une organisation reconnue et pouvant agir à ce titre, l'*International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education* (INQAAHE). Cet organisme, composé de membres qui proviennent de partout dans le monde – dont la Commission –, a notamment le mandat d'examiner les pratiques et de déterminer, à partir d'un guide développé à cet effet, s'il s'agit des meilleures pratiques d'assurance qualité externe en enseignement supérieur. Le dossier alors soumis par la Commission a été jugé incomplet en mai 2013.

Résultats 2013-2014

La reconnaissance souhaitée par la Commission nécessite notamment un rapport d'auto-évaluation de l'organisme et un rapport d'évaluation provenant d'une agence ou d'un expert externe. Au départ, la Commission envisageait de réaliser cette action au cours de l'hiver 2014. En décembre 2013, elle a décidé qu'elle effectuerait une évaluation complète en 2016 et qu'elle entreprendrait ensuite une nouvelle démarche pour faire reconnaître ses pratiques. Au mois de

janvier suivant, elle a fait part à l'INQAAHE de ses intentions à cet égard. Cette échéance est d'autant plus signifiante que la Commission en sera alors à sa troisième année d'implantation de la nouvelle approche d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois et qu'elle aura déjà produit un bilan de la phase de validation ainsi que deux bilans annuels de l'opération.

 Objectif 7 : Déployer des stratégies de communication pertinentes qui permettent de témoigner des pratiques d'évaluation et de leur impact sur la qualité de l'enseignement.

Tableau

Indicateurs	Cible	Résultats 2013-2014
Bilan de l'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité.	À chaque année, à partir de l'année scolaire 2014-2015. [Modification de la cible en juin 2014]	Objectif non atteint selon la cible initiale dont l'année de départ a été précisée en cours d'année.
Synthèse d'une opération ou de la réalisation de l'une de ses étapes présentée aux publics visés.	À chaque opération.	Objectif annuel atteint. Rédaction du rapport complété comme prévu en juin 2014.
Synthèse des opérations de la Commission, depuis sa création, et de leur impact sur la culture d'évaluation et sur l'amélioration de la qualité.	Automne 2013.	Objectif atteint au printemps 2014. Lancement du bilan en juin 2014 auprès de 75 personnes.
Taux de satisfaction des personnes visées par l'information diffusée sur le mandat et les travaux de la Commission.	80 %	Données insuffisantes pour mesurer le taux de satisfaction.

Déployer des stratégies de communication pertinentes

En vertu de sa loi constitutive, la Commission doit rendre ses rapports d'évaluation publics de la manière qu'elle juge appropriée (art. 18). Afin de répondre de la meilleure façon possible à cette obligation légale qui consiste à témoigner du développement de la qualité de l'enseignement collégial, la Commission a décidé, dès la mise en ligne de son site Internet en mars 1997, d'y déposer tous les rapports d'évaluation qu'elle transmet aux collèges et au ministre. Cette façon de faire s'applique également aux rapports synthèses produits au terme des opérations de la Commission, aux rapports annuels de gestion ainsi qu'à tous les documents qu'elle élabore à l'intention des collèges pour les soutenir dans les démarches d'autoévaluation qu'elle leur demande de réaliser. La Commission a voulu ainsi rendre accessibles, au plus grand nombre possible, les résultats de ses travaux.

La Commission est fréquemment amenée à communiquer l'information entourant ses opérations ainsi que les résultats de ses travaux et à mesurer leur taux de pénétration autant à l'intérieur des collèges qu'auprès de ses partenaires du réseau collégial et du public en général. Consciente du caractère spécialisé des contenus traités, elle entend accroître le rayonnement de son témoignage en axant désormais ses pratiques de communication sur la multiplication des échanges avec les publics plus directement visés par ses opérations, tout au long du processus, de même que sur la diffusion continue de l'information relative à l'avancement de ses travaux auprès de ces publics, mais aussi auprès de la population. À cet effet, elle a élaboré une stratégie de communication couvrant la période du *Plan stratégique 2012-2017*. Les activités découlant de cette stratégie qui ne sont pas en lien avec les indicateurs de l'objectif 7 sont présentées dans la section consacrée aux autres travaux à la [page 36](#) du rapport.

Bilan de l'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité

Dans sa planification stratégique, la Commission a envisagé de faire un premier bilan annuel de l'opération sur l'efficacité des systèmes d'assurance qualité dès l'année 2013-2014.

Résultats 2013-2014

La Commission a constaté que les modifications apportées à l'échéancier des visites d'audit de la phase de validation et de la deuxième vague de collèges remettaient en cause la pertinence de présenter un bilan pour l'année 2013-2014 puisque les résultats de la phase de validation ne pourraient être produits avant la fin de l'année 2014. Pour que cet exercice soit pertinent et utile aux collèges, elle a donc décidé de procéder à un premier bilan annuel uniquement à la fin de l'année 2014-2015. Elle a modifié en conséquence la cible fixée à cet égard dans son plan stratégique.

Synthèse des opérations d'évaluation de l'efficacité des plans stratégiques et des plans de réussite

À la fin de chacune de ses opérations d'évaluation, la Commission élabore et rend public un rapport synthèse présentant ses principaux constats et proposant, lorsque cela s'y prête, des pistes d'amélioration susceptibles d'aider les collèges à augmenter et maintenir la qualité de la formation qu'ils offrent.

Résultats 2013-2014

À l'automne 2013, la Commission a amorcé les travaux préparatoires à la rédaction du rapport synthèse sur l'évaluation de l'efficacité des plans stratégiques et des plans de réussite des collèges publics et privés subventionnés. Il a alors été convenu qu'un seul rapport synthèse serait produit avant l'été 2014. En parallèle à l'analyse des résultats de cette opération, elle a également travaillé à la mise à jour du portrait de l'évolution des indicateurs de réussite présenté dans le rapport synthèse qu'elle a publié en 2004 sur l'évaluation des plans de réussite. Ces deux documents ont été adoptés le 17 juin, sous réserve de vérifications ultérieures avant d'en assurer la publication et la diffusion auprès des publics cibles à l'automne 2014.

Synthèse des opérations de la Commission depuis 1993

La visite des collèges amorcée en décembre 2012 à l'occasion du 20^e anniversaire de la Commission est liée à la volonté d'informer régulièrement les publics cibles sur les opérations qu'elle réalise et les résultats qui en découlent. L'objectif plus spécifique à ces rencontres consistait à offrir à chaque collège l'occasion de dresser un portrait institutionnel de l'impact des opérations qu'elle a mené sur l'évolution de l'expertise du collège en matière d'évaluation et de faire un portrait de l'ensemble des mécanismes, incluant leur cycle d'application, qu'il a mis en place pour assurer la qualité continue de la formation. Ainsi, elle souhaitait mesurer l'impact de ses travaux sur les collèges pour ensuite témoigner du développement d'une culture d'évaluation dans le réseau collégial. Au-delà du témoignage sur les effets de ses travaux, la Commission a voulu aussi faire œuvre utile en permettant aux collèges de faire le point sur leurs mécanismes avant la mise en œuvre de l'opération consacrée à l'évaluation de l'efficacité de leur système d'assurance qualité.

Résultats 2013-2014

Au cours de l'année, la Commission a poursuivi comme prévu les visites et elle a rencontré une quarantaine d'établissements dans le cadre de cette activité. Elle a décidé d'associer à cette démarche les collèges de création récente afin qu'ils comprennent mieux son rôle à leur égard, dans le respect de leurs obligations réglementaires. Au 30 juin 2014, quatre-vingt-seize collèges sur cent avaient reçu la visite de la Commission et, parmi les quatre derniers à visiter, deux sont de création récente.

Au printemps 2014, la Commission a procédé aux travaux d'analyse de l'information colligée lors de ces rencontres et elle a également fait une synthèse des grands constats qui se dégagent de la vingtaine d'opérations réalisées depuis 1993. Les résultats de son analyse sont présentés dans un bilan qu'elle a rendu public au début du mois de juin 2014, en marge du colloque annuel de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC). Ce colloque regroupe des centaines de personnes – principalement des professeurs et des professionnels – œuvrant dans les collèges. En procédant de cette manière, la Commission souhaitait rejoindre, en plus des directions de collèges et de ses principaux partenaires, le plus grand nombre possible de personnes concernées par ses travaux. Environ soixante-quinze personnes ont assisté au lancement. Le bilan, qui a aussi été diffusé sur le site Internet de la Commission, a été fort bien reçu par les principaux groupes auxquels il s'adressait.

Intitulé *La culture d'évaluation dans les collèges – Vingt ans d'expérience partagée*, ce document présente les principales conclusions des opérations menées par la Commission depuis 1993 et les résultats de la tournée des collèges. Il présente aussi les témoignages des personnes ayant présidé la Commission et d'acteurs du réseau collégial.

Les résultats de la tournée montrent que les collèges maîtrisent de mieux en mieux la mise en œuvre des mécanismes réglementaires et légaux relatifs aux programmes d'études, à l'évaluation des apprentissages et à la planification stratégique de même qu'à celle liée à la réussite. Après vingt ans d'expérience partagée en matière d'évaluation, ils sont maintenant mieux en mesure d'assurer que leurs actions s'inscrivent dans un processus continu d'amélioration de la qualité. La teneur des échanges lors de la tournée illustre leur volonté d'aller de l'avant et de prendre le virage proposé en examinant l'efficacité des mécanismes d'évaluation qu'ils ont mis en place. À quelques reprises déjà, la Commission s'est dite convaincue que les collèges possédaient l'expérience nécessaire pour assumer de plus grandes responsabilités en matière d'évaluation. Les résultats de la tournée confirment que tel est le cas et confortent la Commission dans le choix qu'elle a fait de passer d'une évaluation par objet à une évaluation systémique.

Taux de satisfaction des personnes visées par l'information diffusée*Résultats 2013-2014*

Pour mesurer le taux de satisfaction à l'égard de l'information diffusée sur son mandat et sur ses travaux, la Commission a élaboré, au printemps 2014, un questionnaire qu'elle a mis en ligne vers la mi-mai. Vu le nombre restreint de répondants (moins de 50), il n'a pas été possible d'établir un taux de satisfaction significatif. La méthodologie utilisée pour ce sondage est présentée à l'[annexe IV](#). Elle sera affinée au cours de la prochaine année afin de favoriser un meilleur taux de participation.

Résultats détaillés à propos des autres travaux réalisés en 2013-2014

En plus de réaliser les activités prévues à sa planification stratégique pour les années 2012-2017, la Commission a poursuivi la réalisation des autres travaux inscrits à sa planification annuelle 2013-2014. Il en est ainsi des résultats relatifs à la continuation de trois opérations, soit l'efficacité des plans stratégiques des cégeps, l'efficacité des plans de réussite des cégeps et des collèges privés subventionnés ainsi que l'efficacité de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes des établissements privés non subventionnés, ce dernier exercice comportant également une évaluation de programme. La Commission rend compte aussi de la réalisation de travaux de veille stratégique lui permettant de suivre l'évolution de la situation en matière d'assurance qualité en enseignement supérieur ailleurs dans le monde. Enfin, elle fait état d'activités prévues dans sa stratégie de communication.

Efficacité des plans stratégiques et des plans de réussite

L'évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps et celle de l'efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés s'inscrivent dans la continuité des travaux que la Commission a réalisés relativement à ces plans depuis 2001.

Évaluer l'efficacité des plans stratégiques des cégeps permet à la Commission d'effectuer le suivi de ces plans et d'accompagner les établissements dans l'amélioration continue de leurs processus et de leurs outils stratégiques. Elle évalue l'efficacité de ces plans, incluant le plan de réussite, en faisant état de l'atteinte des objectifs à travers la démonstration faite par le cégep et en examinant dans quelle mesure l'élaboration du plan, sa mise en œuvre et les mécanismes de suivi contribuent à son efficacité. Elle se prononce sur les points forts et sur les voies d'amélioration en vue de la prochaine planification stratégique. Comme la démarche d'évaluation est laissée au choix du cégep, la Commission évalue aussi la qualité de celle adoptée par chacun d'entre eux.

Dans le cas des plans de réussite des collèges privés subventionnés, cet exercice permet à la Commission de faire le suivi des plans et d'accompagner les collèges dans leurs processus d'amélioration continue de la qualité et de la crédibilité de l'enseignement collégial. La Commission examine l'efficacité de ces plans de la même manière qu'elle procède pour les plans stratégiques et se prononce sur les points forts et sur les voies d'amélioration en vue du prochain plan de réussite de chaque collège. Enfin, elle évalue également la qualité de la démarche retenue par chacun d'entre eux pour réaliser son autoévaluation. La procédure retenue pour l'évaluation de l'efficacité des plans stratégiques et des plans de réussite est présentée à la [page 11](#) du rapport.

Résultats 2013-2014

Au cours de l'année, quatre cégeps ont transmis leur rapport d'autoévaluation de l'efficacité de leur plan stratégique et trois de ces collèges ont reçu la visite de la Commission. Le dernier rapport ayant été transmis au mois de mai, la visite du collège a été planifiée à l'automne 2014. Au total, la Commission a donc effectué trois visites de trois jours chacune. Elle a également adopté dix-huit rapports d'évaluation et elle en a transmis seize aux établissements concernés (cinq dans leur version préliminaire et onze rapports définitifs). Enfin, un cégep n'a pas encore transmis son rapport d'autoévaluation.

Durant l'année, la Commission a reçu deux rapports d'autoévaluation de l'efficacité des plans de réussite et effectué cinq visites d'établissements de deux jours chacune. Elle a également adopté quatorze rapports d'évaluation, dont six dans leur version préliminaire, et elle a transmis seize rapports aux établissements concernés (cinq dans leur version préliminaire et onze rapports définitifs). Enfin, l'un des collèges ayant déposé son rapport d'autoévaluation au cours de l'année n'a pas encore reçu la visite de la Commission et deux collèges n'ont pas encore transmis leur rapport.

En 2013-2014, les membres du comité consultatif dédié à l'opération sur les plans de réussite et à celle sur les plans stratégiques ont examiné treize projets de rapport, dont six concernaient l'efficacité des plans stratégiques. À quatre reprises, les membres du comité ont été amenés à se prononcer sur des projets de rapport, dont deux fois par voie électronique.

Par ailleurs, les résultats relatifs à la synthèse de ces opérations sont présentés à la rubrique « Synthèse des opérations d'évaluation de l'efficacité des plans stratégiques et des plans de réussite » à la [page 31](#) du rapport. Enfin, l'[annexe VI](#) présente la situation de chaque collège touché par ces évaluations.

Efficacité de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes des collèges privés non subventionnés

Outre l'obligation pour chaque collège de se doter d'une politique relative à l'évaluation des programmes, l'article 24 du Règlement sur le régime des études collégiales stipule également que le collège doit s'assurer de l'application de cette politique. Conformément à sa Loi, la Commission a le mandat d'en évaluer l'application, ce qui lui permet de porter un jugement sur la capacité du collège à réaliser une évaluation efficace en conformité avec la politique qu'il a lui-même élaborée. Cette opération concerne uniquement les établissements privés non subventionnés qui, contrairement aux autres collèges, n'avaient pas encore été touchés par ce type d'évaluation.

Dans le cadre de cette opération, les collèges doivent évaluer en profondeur un de leurs programmes en appliquant leur PIEP en plus d'évaluer la conformité de cette application et son efficacité. Le rapport d'autoévaluation de chaque collège doit porter sur les deux volets de l'opération, à savoir la présentation du programme évalué et des résultats complets de l'exercice ainsi que la description de la démarche suivie pour réaliser l'autoévaluation de l'application de la politique et l'appréciation qui en est faite.

Résultats 2013-2014

Au cours de l'année, quatre établissements ont déposé leur rapport d'autoévaluation de l'efficacité de leur politique institutionnelle d'évaluation des programmes, incluant l'évaluation d'un programme. La Commission a effectué sept visites de deux jours chacune. Trois des quatre collèges ayant déposé leur rapport au cours de l'année ont ainsi reçu la visite de la Commission. Le dernier collège ayant remis son rapport au mois d'avril, la visite se déroulera à l'automne 2014. La Commission a aussi adopté neuf rapports d'évaluation et elle en a transmis sept aux établissements concernés (cinq dans leur version préliminaire et deux rapports définitifs). Au 30 juin, sept collèges n'ont pas encore transmis leur rapport.

Tout au long de cet exercice, un effort particulier a dû être consacré au soutien à apporter à ces établissements. Une relance a d'ailleurs été faite à plusieurs reprises au cours de l'année, afin de s'assurer du respect de la date de dépôt des rapports. Plusieurs collèges ont également reçu de l'aide personnalisée pour les soutenir dans leur démarche. L'[annexe VI](#) présente la situation de chaque collège touché par cette évaluation.

Mise à jour et maintien des connaissances en assurance qualité

Dans son *Plan stratégique 2007-2012*, la Commission annonçait son intention de définir une nouvelle opération d'évaluation concernant l'efficacité du système d'assurance qualité de chaque établissement d'enseignement collégial. Afin de s'assurer que cette opération repose sur des bases conceptuelles solides et des pratiques reconnues au plan international, elle a effectué d'importants travaux de veille sur les processus et mécanismes d'une dizaine d'agences d'assurance qualité en enseignement supérieur en Australie, au Canada, en Europe et aux États-Unis. Les activités de veille ont conduit à la production d'outils de travail divers et au développement d'une base de données sur les concepts reliés à l'assurance qualité en enseignement supérieur.

La Commission a aussi réalisé des missions au Canada et en Europe auprès d'agences d'assurance qualité et d'établissements évalués par ces dernières afin d'examiner le fonctionnement de ces agences et de recueillir les commentaires de ces établissements. Dans le prolongement de ces missions, quatre de ces agences³ ont signé des ententes de partenariat portant principalement sur la participation à des activités initiées par un organisme ou l'autre et par des stages de perfectionnement. Depuis, des actions entreprises avec l'une de ces agences se sont concrétisées lors de l'élaboration du document de référence et au cours de la phase de validation de l'opération d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité. Ces activités sont présentées à la [page 28](#) du rapport.

Par ailleurs, la mise en place d'un processus systémique et cyclique dans chaque collège a entraîné des modifications aux méthodes de travail habituelles de la Commission. Afin de développer et de maintenir l'expertise de son personnel, une attention particulière est accordée à la formation continue des personnes directement affectées aux travaux d'évaluation. Ainsi, la Commission a tenu à associer son personnel aux différentes étapes de l'élaboration de la nouvelle approche pour qu'ils se familiarisent notamment avec les grandes balises de l'opération, les concepts et le processus d'audit, au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Résultats 2013-2014

Tout au long de l'année, la Commission a poursuivi ses travaux pour la mise en place d'une veille stratégique sur l'assurance qualité en enseignement supérieur. Les travaux de l'équipe interne créée à cette fin ont notamment porté sur la désignation des zones géographiques à couvrir, des organismes nationaux et internationaux ainsi que des sites et des revues scientifiques à suivre. En collaboration avec l'École nationale d'administration publique (ENAP), la Commission a entrepris le développement d'outils d'encadrement et élaboré un bulletin de veille qui a été testé lors d'une phase d'expérimentation d'avril à la fin de juin 2014.

Dans le cadre de l'entente signée en novembre 2011 avec l'Organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses (OAQ), la Commission a été invitée à déléguer un observateur pour participer à la visite d'évaluation de l'université de Neuchâtel au printemps 2014. Après avoir obtenu les autorisations gouvernementales requises, la présidente de la Commission a participé à cet audit de qualité comportant une prévisite en avril et la visite elle-même en mai 2014. Elle a produit un rapport qui présente ses observations sur la composition du groupe d'experts internationaux, sur la documentation et le support afférents aux travaux, ainsi que sur la prévisite et la visite. Globalement, l'audit de qualité s'est déroulé selon les règles établies

3. L'Agence française d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), l'Organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses (OAQ), l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur de la communauté française de Belgique (AEQES), *The Quality Assurance Agency for Higher Education* (QAA) du Royaume-Uni et l'Ontario College Quality Assurance Service (OCQAS).

avec beaucoup de rigueur et une grande transparence. Cet exercice a été fort utile pour la Commission dans la perspective des premiers audits prévus dans le cadre de la phase de validation de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité.

En vue d'assurer et de maintenir leur niveau de connaissance, les agentes de recherche ont participé, au cours de l'année, aux activités reliées à l'assurance qualité. En effet, au moins les deux tiers d'entre elles ont collaboré à la réalisation des travaux de veille ou ont participé comme observatrice d'abord et ensuite comme formatrice à la trentaine de séances de formation individualisées et régionales offertes aux collèges. Instaurée avec la mise en place de l'opération sur l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges, cette façon de faire innovatrice qui assure une formation continue est fort appréciée.

Mise en œuvre de la stratégie de communication

La Commission a poursuivi la mise en œuvre de la stratégie de communication adoptée à l'automne 2013 et couvrant la période de son *Plan stratégique 2012-2017*. Trois grands objectifs ont été retenus : faire connaître les pratiques de la Commission comme étant comparables aux meilleures pratiques d'évaluation en enseignement supérieur; faire connaître les résultats de ses travaux et leur impact auprès des collègues, des décideurs et du public et enfin, témoigner de l'efficacité avec laquelle les établissements garantissent la qualité. Comme il en est fait mention précédemment, elle entend accroître ainsi le rayonnement de son témoignage en multipliant les actions susceptibles de rejoindre directement ses publics cibles.

Résultats 2013-2014

La mise en œuvre de cette stratégie s'est traduite par diverses actions réalisées au cours de l'année. Celles reliées aux quatre indicateurs de l'objectif 7⁴ du plan stratégique de la Commission sont présentées à la [page 30](#) du rapport.

La Commission a poursuivi la tenue de rencontres avec les regroupements de collègues et ses partenaires afin de leur présenter la nouvelle opération d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges lancée en mai 2013. À l'automne, elle a rencontré trois organisations syndicales, un regroupement de collègues et une association étudiante. La Commission s'est également assurée de diffuser l'information relative aux modifications qu'elle a apportées à cette opération, plus particulièrement au sujet des changements effectués au calendrier à l'automne 2013 à la demande des collègues des deux premières vagues. Enfin, dans le cadre d'une table ronde de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants des cégeps (FEC-CSQ) portant sur le thème *Les mécanismes d'assurance qualité au sein des cégeps et des universités*, la présidente a été invitée à présenter l'expérience de la Commission en mars 2014.

En décembre 2013, la Commission a proposé à la revue *Pédagogie collégiale* un article portant sur l'évolution de ses travaux depuis sa création et leur aboutissement dans la mise en place de l'opération sur l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges. Cet article principalement destiné aux membres du personnel professionnel des collèges est paru en janvier 2014.

4. Déployer des stratégies de communication pertinentes qui permettent de témoigner des pratiques d'évaluation et de leur impact sur la qualité de l'enseignement.

Chapitre 3

Ressources de la Commission au 31 mars 2014

Ressources humaines

Au 31 mars 2014, l'effectif de la Commission est constitué de vingt-quatre postes réguliers autorisés et de deux postes réguliers non autorisés occupés par des commissaires nommés par le gouvernement. Conformément au total indiqué dans le tableau suivant, l'effectif utilisé est de vingt-quatre postes⁵, dont 42 % est composé d'agentes de recherche directement affectées aux travaux d'évaluation.

Répartition par catégorie d'emploi de l'effectif utilisé au 31 mars 2014

Catégorie d'emploi	Classe d'emploi	Nombre
Hors cadre	Président	1
	Commissaires	3
Cadre	Secrétaire général	1
Professionnel	Agentes de recherche et de planification socioéconomique	10
	Agent d'information	1
	Analyste de l'informatique et des procédés administratifs	1
Fonctionnaire	Agentes de secrétariat	2
	Agente de bureau	1
	Bibliotechnicien	1
	Techniciennes en administration	2
	Opérateur en informatique	1
Total		24

Recrutement et renouvellement du personnel

En 2013-2014, la Commission a accueilli trois personnes à titre d'employés réguliers ou occasionnels, dont deux avaient moins de 35 ans⁶, ce qui représente un taux d'embauche des jeunes de 66,6 %. Au 31 mars 2014, quatre membres du personnel s'inscrivent dans ce groupe d'âge. La représentativité des jeunes par rapport à l'effectif régulier a diminué par rapport à l'année 2012-2013. La représentativité des 55 ans et plus a augmenté par rapport à la même année de référence.

5. Deux postes d'agent de recherche et de planification socioéconomique sont occupés par des personnes en prêt de service et ne sont pas comptabilisés dans l'effectif utilisé.

Représentativité des moins de 35 ans

Groupes d'âge	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Moins de 35 ans	4 [16 %]	5 [23 %]	6 [27 %]	4 [17 %]	4 [17 %]
35 ans à 54 ans	12 [48 %]	11 [50 %]	11 [50 %]	14 [58 %]	12 [50 %]
55 ans et plus	9 [26 %]	6 [27 %]	5 [23 %]	6 [25 %]	8 [33 %]

Enfin, deux personnes ont quitté la Commission, dont une pour la retraite. D'ici le mois de mars 2016, quatre personnes seront admissibles à la retraite.

Taux de départ volontaire [taux de roulement] du personnel régulier

2012	2013	2014
8,6 %	8,3 %	8,3 %

Formation du personnel

En 2013-2014, la Commission a consacré 20 797 \$ à la formation et au développement du personnel (incluant la rémunération). Au 31 mars, dix-sept employés représentant 70,8 % de l'effectif régulier ont participé à au moins une activité de formation pour un total de quarante-sept jours. La Commission a consacré aux activités de développement du personnel 1,1 % de la masse salariale et atteint ainsi la cible gouvernementale fixée à 1 %.

Budget consacré à la formation et au développement du personnel

Années	Personnel	Coûts	Nombre de jours de formation	Pourcentage de la masse salariale [%]
2009-2010	25 [100,0]	67 855 \$	125	3,5
2010-2011	12 [57,0]	14 051 \$	38	0,8
2011-2012	18 [86,0]	23 100 \$	79	1,2
2012-2013	13 [54,2]	21 748 \$	62	1,4
2013-2014	17 [70,8]	20 797 \$	47	1,1

Près de la totalité du budget (81,4 %) dédié à la formation et au développement du personnel a été consacrée à deux domaines particuliers : celui des congrès, colloques et conférences pour près du 2/3 des dépenses (60,4 %) et celui de l'informatique et de la bureautique pour le reste.

6. L'une des deux personnes a eu 35 ans peu de temps après son embauche.

Pourcentage des dépenses selon le domaine de formation

Domaines de formation	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Congrès, colloques et conférences	30,0 %	50,0 %	5,0 %	71,7 %	60,4 %
Administration	58,1 %	3,0 %	15,0 %	3,2 %	0,0 %
Communication	7,2 %	3,0 %	4,0 %	0,0 %	9,1 %
Informatique et bureautique	3,7 %	34,0 %	76,0 %	25,1 %	21,0 %
Autres	1,0 %	10,0 %	0,0 %	0,0 %	9,5 %

Aide à la personne

En matière de services d'aide à la personne, la Commission a une entente de services avec la Direction des ressources humaines du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science. Cette entente couvre les moyens mis en œuvre pour favoriser la santé et le mieux-être des personnes, dont le programme d'aide aux employés et le programme de soutien aux activités physiques. Les données relatives à cette aide sont intégrées à celles présentées par le Ministère dans son rapport annuel de gestion.

Ressources budgétaires et financières

En 2013-2014, la Commission disposait d'un budget de 2 490 600 \$, ce qui correspond à une diminution de 0,23 % par rapport au budget de l'année précédente.

Évolution du budget selon la catégorie de dépenses au cours des trois dernières années et pourcentage de la variation entre les deux dernières années (en milliers de \$)

Catégories	2011-2012 (\$)	2012-2013 (\$)	2013-2014 (\$)	Variation [%]
Traitement	1 920 900	1 920 900	1 920 900	0,00
Fonctionnement	539 600	539 100	533 200	1,09
Immobilisation	20 000	20 000	20 000	0,00
Amortissement	20 000	16 500	16 500	0,00
Total	2 500 500	2 496 500	2 490 600	0,23

En 2013-2014, les dépenses totales de la Commission se sont élevées à 2 298 647 \$, soit une variation à la hausse de 12,6 % par rapport à l'année précédente. L'écart s'explique principalement par une augmentation des dépenses de traitement, celle-ci résultant des mouvements survenus au sein du personnel et du fait qu'en conséquence, quelques postes n'ont pas été occupés durant l'année complète. La Commission a par contre diminué ses dépenses de fonctionnement de près de 12 % par rapport à l'année 2012-2013.

Évolution des dépenses au cours des deux dernières années (en milliers de \$)

Catégories	Dépenses réelles 2012-2013 (\$)	Dépenses réelles 2013-2014 (\$)	Écart (\$)	Variation [%]
Traitement	1 518 063	1 841 092	323 029	21,3
Fonctionnement	492 468	434 782	-57 686	-11,7
Immobilisation	14 295	19 765	5 470	38,3
Amortissement	17 101	3 008	-14 093	-82,4
Total	2 041 927	2 298 647	256 720	12,6

Les frais occasionnés par la participation d'experts externes et des membres des comités consultatifs aux travaux de la Commission

Chaque année, la Commission fait appel à des personnes bénévoles qui proviennent en majorité des collèges et du milieu socioéconomique afin de l'aider dans la réalisation de ses opérations d'évaluation, notamment pour participer aux travaux des comités de visite des établissements et des comités consultatifs mis sur pied, comme le prévoit sa loi constitutive. Au cours de l'année, 61 personnes l'ont assistée à titre d'experts externes ou encore de membres d'un comité consultatif. Les frais occasionnés par les visites d'établissements et les réunions des comités s'élèvent à 32 366 \$, ce qui représente 6,1 % du budget de fonctionnement et une diminution comparativement à l'an dernier (6,3 %). L'écart s'explique en partie par le fait que trois des huit consultations auprès des membres des comités consultatifs ont eu lieu par voie électronique.

Participation des experts externes et des membres des comités consultatifs aux travaux de la Commission

Années	Nombre de personnes	Coûts (\$)	% budget de fonctionnement
2009-2010	76	125 762	19,9
2010-2011	54	58 450	10,5
2011-2012	65	84 832	15,7
2012-2013	71	66 770	12,4
2013-2014	61	32 366	6,1

Ressources informationnelles

En 2013-2014, la Commission a consacré 20 750 \$ pour assurer le développement et la mise à jour de ses ressources informationnelles. Les dépenses se répartissent de la façon suivante :

- 985 \$ consacrés à l'acquisition des mises à jour et des droits d'utilisation pour différents logiciels;
- 19 765 \$ consacrés au développement du parc informatique.

La rubrique « Gestion des ressources informationnelles » présentée au prochain chapitre contient l'information pertinente à ce sujet ainsi que celle relative à l'élaboration et à la mise en place du projet de bureau sans papier dans les processus d'évaluation de la Commission.



Chapitre 4

Exigences législatives et gouvernementales

Rapport d'activités

En vertu de l'article 22 de sa loi constitutive, la Commission doit, chaque année, soumettre au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science un rapport de ses activités pour l'année scolaire se terminant le 30 juin. Comme l'essentiel de ses activités est présenté dans le chapitre consacré aux résultats, il est question ici uniquement des autres activités réalisées au cours de l'année.

Réunions de la Commission

Du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014, la Commission a tenu dix réunions totalisant dix jours et demi. Lors de ces réunions, elle a adopté 128 rapports d'évaluation et elle en a transmis 103 aux collèges concernés. La différence entre le nombre de rapports adoptés et transmis s'explique par le fait que certains d'entre eux ont été adoptés à la fin de l'année 2013-2014 et transmis aux collèges concernés au mois de juillet 2014.

Comité de liaison

Dans la foulée des travaux sur la mise en œuvre de l'opération d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges, la Commission a décidé de créer un comité de liaison à l'automne 2013. Ce comité est composé de neuf personnes provenant du réseau : cinq représentants des cégeps, deux des collèges privés subventionnés et un représentant respectivement des collèges privés non subventionnés et des écoles gouvernementales. La présidente de la Commission et les commissaires sont également membres du comité. Enfin, la secrétaire générale de la Commission agit à titre de secrétaire de ce comité. La liste des membres du comité est présentée à l'[annexe III](#). Ce comité est un lieu d'information et d'échanges visant à assurer une communication efficace entre la Commission et les représentants du réseau collégial concernant les divers volets du mandat de la Commission, et ce, dans l'optique de l'amélioration continue des pratiques en matière d'évaluation. En 2013-2014, le comité s'est réuni à quatre reprises.

Accueil de délégations étrangères

Au cours de l'année, la Commission a reçu deux délégations étrangères. Ces rencontres, souvent jumelées avec celles d'autres organismes, ont porté sur la mission, le mandat et le fonctionnement de la Commission ainsi que sur ses procédures et ses mécanismes, le tout situé dans le contexte de la réglementation de l'enseignement collégial québécois. En janvier 2014, elle a ainsi rencontré des représentants de l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité de l'enseignement Supérieur (ANAQ-SUP), organisation ayant pour mission d'assurer la qualité de l'enseignement et de la formation dans les institutions d'enseignement supérieur privés et publics du Sénégal. Le résultat de cette rencontre s'est matérialisé, au mois d'avril, par la signature d'une entente en vue d'établir un partenariat favorisant les échanges sur les processus et les outils respectifs de même que l'exploration de programmes de partage de l'expertise et de collaboration à des activités communes ou propres à chaque organisation. En collaboration avec l'Association canadienne des collèges communautaires du Canada (ACCC), la Commission a aussi rencontré des représentants du Secrétariat de l'enseignement professionnel et technologique du ministère de l'Éducation du Brésil (SETEC) en mars 2014.

Publications

En 2013-2014, la Commission a publié les quatre documents suivants : *La culture d'évaluation dans les collèges – Vingt ans d'expérience partagée*, *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois – Guide des experts*, *Plan d'action de développement durable 2010-2015* et son *Rapport annuel de gestion 2012-2013*. Ce dernier a été déposé à l'Assemblée nationale le 9 mai 2013. La liste complète des publications de la Commission est présentée à l'[annexe IX](#), [page 83](#).

La Commission a continué d'alimenter son site Internet en y déposant le résultat de ses évaluations. Le site compte actuellement près de 2 300 rapports d'évaluation adressés aux collèges depuis 1993 ainsi que tous les autres documents officiels de la Commission

Éthique et déontologie

Le code de déontologie des membres de la Commission a été adopté en avril 2000 et révisé en février 2007. Le texte intégral du code se retrouve à l'[annexe X](#), [page 87](#).

La Commission a également formalisé ses pratiques déontologiques relatives à ses opérations d'évaluation dans un code élaboré à l'intention des personnes agissant à titre d'experts au sein des comités de visite, des comités consultatifs ou de tout autre comité créé dans le cadre des opérations d'évaluation qu'elle conduit dans les établissements. Ce code est accessible sur le site Internet de la Commission⁷. Chaque personne qui accepte d'agir à titre d'expert s'engage ainsi à éviter de se placer en situation de conflit d'intérêts et à garder confidentiel tout renseignement sur un établissement acquis dans le cadre des activités d'évaluation auxquelles elle a participé. Elle remplit une déclaration d'intérêts comportant la liste des établissements susceptibles de la placer en situation de conflit ainsi que son engagement à la confidentialité.

7. http://www.ceec.gouv.qc.ca/publications/Autres_documents/SAQC_Guide_experts_Janvier_2015.pdf.

Accès à l'égalité en emploi

Conformément à l'article 53.1 de la Loi sur la fonction publique (LRQ, chapitre F-3.1.1), la Commission doit rendre compte annuellement, sous une rubrique particulière, des résultats obtenus par rapport aux objectifs du programme gouvernemental en matière d'accès à l'égalité en emploi.

Données globales

Embauche totale au cours de la période 2013-2014, selon le statut de l'employé

Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
1	2	0	0	3

Nombre d'employés réguliers en place au 31 mars 2014⁸

Effectif total (personnes)	26
----------------------------	----

Membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées

Au même titre que les ministères et organismes gouvernementaux, la Commission doit atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires membres de communautés culturelles, d'anglophones, d'autochtones et de personnes handicapées, afin de hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique. Une des trois personnes embauchées au cours de l'année fait partie des groupes cibles. La Commission atteint ainsi le taux d'embauche visé de 25 %, ce qui n'était pas le cas lors des trois années précédentes.

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier

Après consultation du Secrétariat du Conseil du trésor et étant donné la logique des petits nombres et le souci de préserver la confidentialité des personnes concernées, il a été convenu que la Commission ne présente pas les tableaux concernant le taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier. Les taux relatifs à l'embauche des jeunes et à la représentativité des moins de 35 ans se retrouvent sous la rubrique « Recrutement et renouvellement du personnel » à la [page 37](#) du présent rapport.

8. Incluant deux postes en prêt de service.

Services au citoyen

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial n'offre pas de services directs aux citoyens.

Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web

La Commission a amorcé au cours de l'année 2011-2012 les travaux de refonte de son site Internet en vue de se conformer aux standards gouvernementaux sur l'accessibilité des documents téléchargeables et du multimédia. Elle n'a pas été en mesure de réaliser les travaux prévus cette année-là ni au cours de l'année suivante. Cette situation s'explique par le fait que les personnes responsables de ce dossier n'ont pu y consacrer assez de temps pour assurer l'avancement des travaux. Comme il en est fait mention dans la section consacrée à la gestion des ressources informationnelles, la refonte a été confiée, au printemps 2014, au Centre de services partagés du Québec. Deux professionnels et un technicien seront plus particulièrement mis à contribution lors de la réalisation du site (informatique, communication et documentation).

Le site Internet de la Commission est un site informatif constitué essentiellement d'un peu plus de 2 200 rapports d'évaluation. Après avoir défini les besoins en formation des membres du personnel affectés aux tâches reliées à la production de documents accessibles ainsi qu'à leur validation, la Commission a confié à une firme spécialisée en la matière le soin d'élaborer une formation adaptée à ces besoins. La formation a été donnée aux membres du personnel visés en juillet 2013. Au cours de l'automne suivant, des travaux ont été entrepris afin de rendre conformes aux standards les modèles utilisés pour la création des documents déposés sur le site Internet de la Commission. Les nouvelles pratiques à cet égard seront instaurées auprès du personnel au cours de la prochaine année.

Développement durable

À la fin de l'automne 2010, la Commission a adopté et rendu public son *Plan d'action de développement durable 2010-2013*. En mars 2012, le gouvernement a prolongé de deux ans la période de révision de sa stratégie de développement durable et, en conséquence, la période d'application des plans d'action qui s'achevait le 31 mars 2013 a été allongée jusqu'au 31 mars 2015.

En 2012-2013, la Commission a ajouté un cinquième indicateur et une cible à son objectif organisationnel visant l'adoption de pratiques écoresponsables par l'établissement et la promotion de normes à appliquer au sein de la Commission. Ce nouvel indicateur porte sur l'acquisition d'un système de visioconférence dans le but de développer des pratiques d'accompagnement à distance des collèges et de diminuer ainsi les déplacements du personnel.

En décembre 2013, la Commission a arrimé son plan d'action aux objectifs de l'Agenda 21 de la culture du Québec. Elle s'est ainsi dotée d'un quatrième objectif organisationnel dédié à la valorisation du travail des artistes québécois accompagné d'une action visant la mise en

contact des employés, des membres de ses comités et des visiteurs avec des œuvres d'artistes québécois. Un indicateur et trois cibles ont été retenus pour mesurer l'atteinte de cet objectif. La Commission a également mis à profit cette mise à jour de son plan d'action pour actualiser cinq cibles et deux indicateurs du plan original. Enfin, elle a ajouté un sixième indicateur et une cible à son objectif organisationnel relatif à l'adoption de pratiques écoresponsables par l'établissement et la promotion de normes à appliquer au sein de la Commission. Ce nouvel indicateur porte sur l'état d'avancement des travaux concernant la faisabilité et la rentabilité du virage souhaité vers le bureau sans papier dans la réalisation du mandat de la Commission auprès de la centaine d'établissements d'enseignement collégial.

Dans son Plan d'action de développement durable 2010-2015, la Commission s'engage donc à contribuer à quatre orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable : informer, sensibiliser, éduquer, innover; réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement; produire et consommer de façon responsable; prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques. Le plan d'action de développement durable comporte quatre objectifs organisationnels et quatre actions qui découlent des orientations et des objectifs de cette stratégie.

Activités réalisées au cours de l'année au regard du plan d'action

Objectif gouvernemental ①

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif organisationnel ①

Faire connaître le concept et les principes de développement durable.

Action ①

Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel de l'administration publique.

Cible et indicateur ①

- Tenir chaque année au moins une activité.
- Nombre d'activités réalisées, au terme du plan.

Résultats de l'année

La cible 1 a été modifiée en décembre 2013. Aucun résultat significatif n'est à signaler.

Cible et indicateur ②

- 100 % des membres du personnel rejoints d'ici 2015, dont 50 % d'entre eux ayant une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières;
- Taux d'employés rejoints par les activités de sensibilisation au développement durable au terme du plan, dont le taux de ceux ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières.

Résultats de l'année

L'année de référence de la cible 2 a été modifiée pour se conformer à la nouvelle échéance du plan d'action. Deux membres du personnel de la Commission ont participé à une séance de formation sur la démarche gouvernementale et sur la prise en compte des principes de développement durable dans le contexte des organisations de moins de 75 employé(e)s. Cet événement s'adressait également aux organisations de l'administration publique qui n'avaient pas atteint la cible de 50 % des personnels identifiés. Par cette activité, la Commission a atteint cette cible.

Objectif gouvernemental ④

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Objectif organisationnel ②

Promouvoir le maintien de conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Action ②

Offrir au personnel un environnement de travail favorisant la santé et la sécurité.

Cible et indicateur ①

- 5 activités au terme du plan.
- Nombre d'activités organisées.

Résultats de l'année

La cible et l'indicateur ont été modifiés en décembre 2013. La Commission a une entente de services avec la Direction des ressources humaines du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science qui couvre les moyens mis en œuvre pour favoriser la santé et le mieux-être des personnes.

Aucun résultat significatif n'est à signaler.

Objectif gouvernemental ⑥

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Objectif organisationnel ③

Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables par l'établissement et la promotion de normes à appliquer au sein de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

Action ③

Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.

Cible et indicateur ①

- Adoption de directives officielles au cours de l'année 2014;
- État d'avancement de la mise en œuvre de mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale et de la mise en œuvre de pratiques d'acquisitions écoresponsables.

Résultats de l'année

L'année de référence de la cible 1 a été modifiée pour se conformer à la nouvelle échéance du plan d'action. L'élaboration d'un cadre de gestion est en cours. Aucun résultat significatif n'est à signaler, le temps et les ressources ayant manqué pour mener à terme la préparation des directives aux fins d'adoption par la Commission.

Cible et indicateur ②

- Au moins trois activités de sensibilisation du personnel, au terme du plan;
- Activités de sensibilisation du personnel.

Résultats de l'année

Aucun résultat significatif n'est à signaler.

Cible et indicateur ③

- Au moins dix pratiques ou mesures d'acquisition écoresponsable implantées, au terme du plan;
- Nombre de mesures ou de pratiques d'acquisitions écoresponsables.

Résultats de l'année

Huit pratiques reliées à l'achat de papier, aux contrats d'impression, au renouvellement des microordinateurs et d'imprimantes, au recyclage du matériel et des matières, à l'eau ainsi qu'au covoiturage pour les visites d'établissements lorsque cela s'y prête. De plus, la Commission fait régulièrement affaire avec des traiteurs lors des visites et des formations dans les collèges et elle prend alors un soin particulier à sélectionner des traiteurs situés le plus près possible du lieu des rencontres.

Cible et indicateur ④

- Implantation de la Bibliothèque virtuelle au terme du plan;
- État d'avancement du développement d'une bibliothèque virtuelle dédiée aux documents liés aux opérations d'évaluation.

Résultats de l'année

Plus de 95 % de la documentation officielle archivée a été transférée dans la Bibliothèque virtuelle. Les membres du personnel ont reçu une formation sur son contenu, la méthode de recherche et la promotion du dépôt des documents officiels au fur et à mesure de leur production. À cet égard, il reste un important travail de sensibilisation à faire afin que le dépôt des nouveaux documents s'inscrive dans la pratique.

Cible et indicateur ⑤

- Système de visioconférence fonctionnel au terme du plan;
- Acquisition d'un système de visioconférence.

Résultats de l'année

Acquis à la fin de l'année financière 2012-2013, le système de visioconférence est fonctionnel depuis.

Cible et indicateur ⑥

- Adoption d'un plan d'action visant le développement de pratiques adaptées à l'ère numérique.
- État d'avancement des travaux sur la faisabilité et la rentabilité du virage souhaité vers le bureau sans papier dans la réalisation du mandat de la Commission auprès des collègues.

Résultats de l'année

La cible et l'indicateur ont été ajoutés lors de la mise à jour du plan d'action de développement durable en décembre 2013. Le plan d'action a été adopté et mis en œuvre selon l'échéancier prévu. Le détail des travaux réalisés est présenté dans la section consacrée à la gestion des ressources informationnelles ci-après dans le présent chapitre.

Objectif gouvernemental ③0

Soutenir la création, la production et la diffusion de tous les secteurs du système culturel québécois afin d'en assurer le développement.

Objectif ② de l'Agenda 21 de la culture du Québec

Valoriser le rôle des artistes, des créateurs de toutes disciplines et des professionnels de la culture en tant que porteurs du renouvellement de l'identité culturelle québécoise et vecteurs de la diversité de ses expressions culturelles. Soutenir la création, la production et la diffusion sur tout le territoire, en protégeant la liberté d'expression et en responsabilisant l'ensemble des acteurs de la société envers l'importance d'assurer le développement viable du système culturel québécois.

Objectif organisationnel ④

Valoriser le travail des artistes québécois.

Action ④

Mettre les employés de la Commission, les membres de ses comités et les visiteurs en contact avec des œuvres d'artistes québécois.

Cible et indicateur ①

- Renouvellement de l'entente avec le Musée national des beaux-arts du Québec (MNBAQ) en 2013;
- Sélection et accrochage dans les locaux de la Commission d'œuvres faisant partie de la collection Prêt d'œuvres d'art du MNBAQ.

Résultats de l'année

Renouvellement de l'entente pour deux ans en mars 2013.

Cible ②

- Nombre d'œuvres sélectionnées dans la nouvelle entente.

Résultats de l'année

8 œuvres.

Cible ③

- Évaluation, au terme du plan, de la possibilité de renouveler l'entente en fonction des ressources financières de la Commission.

Résultats de l'année

Aucun résultat significatif n'est à signaler.

Occupation et vitalité des territoires

En vertu de son mandat, la Commission peut participer à la stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires en contribuant au déploiement de la première orientation qui consiste à agir pour mieux habiter nos territoires et plus spécifiquement à l'objectif d'offrir des services de proximité de qualité. De fait, par son témoignage sur la qualité de la formation offerte dans la centaine d'établissements couvrant l'ensemble du territoire québécois, la Commission participe à l'amélioration de la qualité des services offerts à la population et apporte sa contribution à l'offre de services adaptés aux divers contextes territoriaux. Cet apport est mentionné dans le Plan stratégique 2012-2017 de la Commission.

Politique linguistique

Conformément à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration publique, la Commission a adopté, en juin 2007, une politique linguistique qu'elle a présentée à son personnel au début de l'automne suivant. La politique est remise à tout nouveau membre du personnel. La révision de cette politique était prévue pour la présente année, mais les travaux seront finalement réalisés au cours de l'année 2014-2015.

Protection des renseignements personnels et accès à l'information

Application du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information, la Commission a, sur son site Internet, une page dédiée à l'accès à l'information et une autre, à la diffusion de l'information et la protection des renseignements personnels. Ces pages sont accessibles depuis novembre 2009 et leur contenu est tenu à jour.

Protection des renseignements personnels

Les droits d'accès aux fichiers informatiques contenant des renseignements personnels sont accordés de façon rigoureuse, qu'il s'agisse de l'accès aux fichiers concernant les membres du personnel ou à ceux regroupant les listes des experts externes qui participent aux travaux de la Commission. À cet égard, un profil d'accès aux renseignements personnels pour chacune des

catégories d'utilisateurs du système d'information et de gestion de la Commission a été défini et la sécurité du système a été organisée en fonction de ces profils. Par ailleurs, dans le cadre de la mise sur pied d'un portail pour le dépôt de la version électronique des documents provenant des collèges ou de la Commission, la solution informatique retenue permet un haut degré de sécurité assurant l'accès aux documents uniquement par les personnes concernées à l'interne (personnel et commissaires) et à l'externe (collèges, experts et membres des comités consultatifs). Les droits d'accès sont déterminés en fonction des documents déposés et du rôle de chaque personne. La description des activités de la Commission à cet effet se retrouve ci-après, à la section consacrée à la gestion des ressources informationnelles.

Demandes d'accès à l'information

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (LRQ, chapitre A-2.1), la Commission a reçu deux demandes d'accès à l'information au cours de l'année.

La première demande traitée en septembre 2013 portait sur l'éducation de l'histoire au cégep. La Commission, se prononçant uniquement sur le résultat de ses évaluations et n'ayant pas été amenée à évaluer l'histoire au collégial, ne possède pas de documents sur le sujet. Elle en a fait part au demandeur dans les délais requis. La seconde demande d'accès portait sur l'obtention des documents relatifs aux voyages à l'extérieur du Québec effectués par les membres et les employés de la Commission au cours de la période couvrant l'année 2011-2012 jusqu'au 26 mars 2014. Les documents demandés ont été transmis dans les délais requis.

Gestion des ressources informationnelles

Au début de l'année 2014, le dossier pour la refonte du site Internet a été réactivé et trois fournisseurs ont été rencontrés. En juin 2014, la Commission a conclu une entente avec le Centre de services partagés du Québec qui offre, au moindre coût, une solution intégrant déjà le respect du standard d'accessibilité d'un site Internet ainsi que le respect du programme d'identification visuelle du gouvernement. La refonte du site est prévue pour l'année 2014-2015.

À l'automne 2013, la Commission a mis sur pied un groupe de travail ayant le mandat de circonscrire la problématique et les enjeux que pose l'implantation d'un processus de travail axé sur le numérique, d'explorer et de documenter les pratiques existantes dans des organisations comparables à la Commission au sein de l'appareil gouvernemental, de formuler des recommandations quant aux pistes d'action possibles et de préparer un plan d'action incluant un échéancier d'implantation.

La Commission a donc déterminé ses besoins qu'elle a circonscrit de la façon suivante : des besoins d'ordre économique reliés au principe de développement durable « production et consommation responsable » ; des besoins d'ordre écologique découlant du principe « protection de l'environnement » et enfin, des besoins d'ordre fonctionnel suscités par sa volonté de modifier les moyens de transmission de dossiers entre la Commission et les collèges, les modes d'échanges avec les experts ainsi que les processus de stockage de l'information. Elle a aussi effectué un repérage d'organismes gouvernementaux ayant de telles pratiques pour en venir à la conclusion qu'elle innovait en la matière.

Selon la procédure gouvernementale en vigueur concernant la gestion des ressources informationnelles, la Commission a procédé, en février 2014, à la validation des orientations retenues pour l'implantation du bureau sans papier auprès du dirigeant sectoriel de l'information du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science. Après avoir reçu la confirmation qu'elle pouvait poursuivre ses travaux sans inscrire sa démarche dans le processus prévu pour les développements informatiques ayant une certaine envergure, la Commission a examiné les solutions disponibles sur le marché et opté pour celle qui lui permettait de combler le plus grand nombre de ses besoins au moindre coût. En avril 2014, elle a procédé au choix d'un fournisseur et à la mise en place de la solution selon le calendrier d'implantation prévu. En parallèle, elle s'est assurée que les personnes qui auraient à modifier leurs pratiques de travail, notamment lors des visites dans les établissements, bénéficient de la formation et des outils requis. Par ailleurs, la Commission a communiqué à quelques reprises avec les collègues pour les informer du virage numérique dans la transmission de documents et des exigences que cela entraînerait dans la préparation de leurs documents à transmettre. Enfin, en juin 2014, elle a communiqué avec une douzaine d'entre eux pour leur présenter la solution informatique et les inviter à participer à une phase d'expérimentation permettant de valider son bon fonctionnement avant d'en faire la présentation officielle aux collègues.

Bonis au rendement

Le décret du 27 mars 2013 portant sur l'application de l'article 8 des Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein prévoit ce qui suit : le maximum de la grille des pourcentages de boni au rendement correspond à 0 % pour toute cote d'évaluation obtenue pour l'année de référence du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014.

Pour la période d'évaluation du rendement du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014, aucun boni au rendement n'a été accordé, au cours de l'exercice 2013-2014, au cadre et aux membres de la Commission en poste à ce moment-là.

Recommandations du Vérificateur général du Québec

Aucune recommandation ne concerne la Commission.



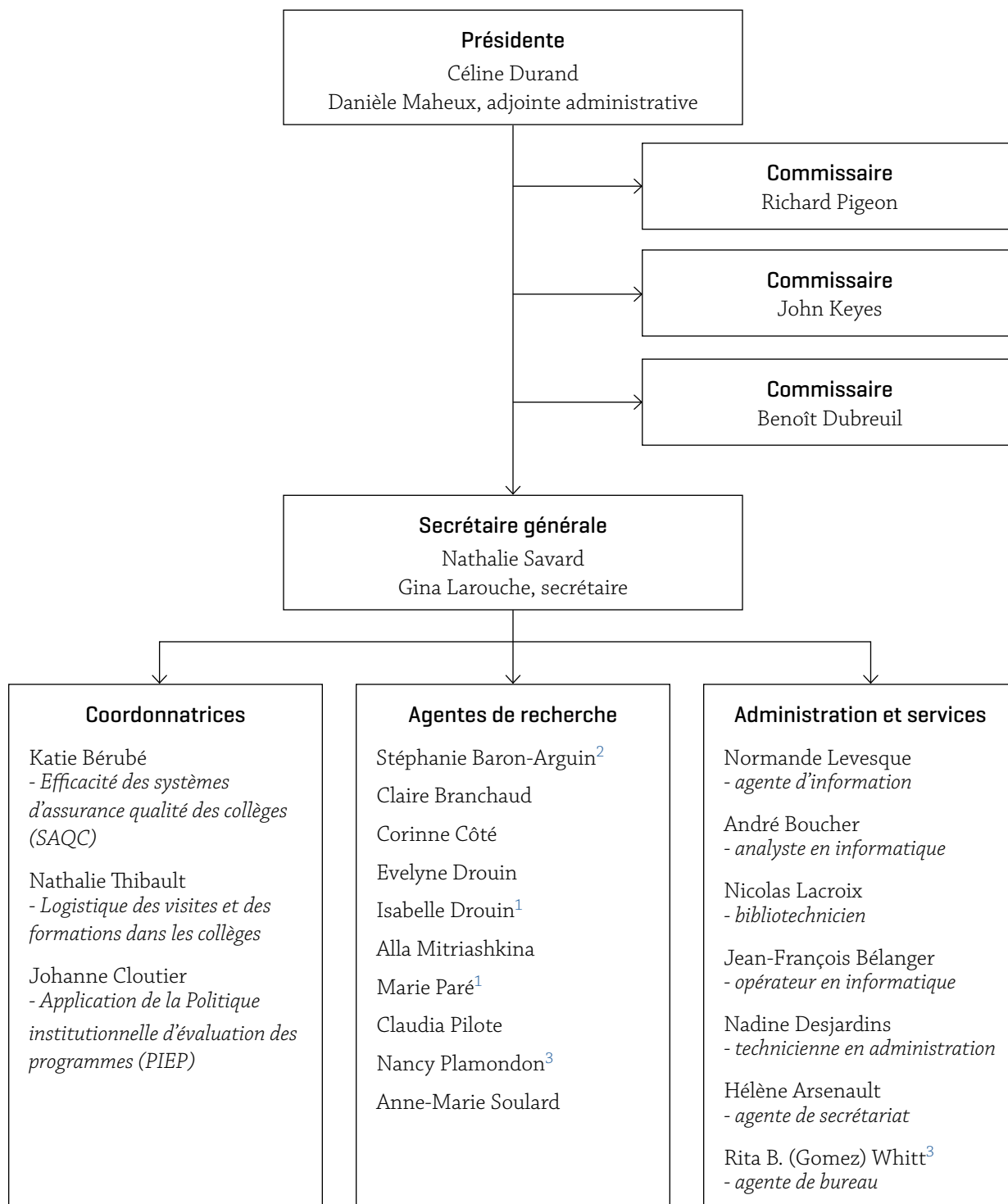
Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2013-2014

ANNEXES

Annexe I

Organigramme au 31 mars 2014



-
1. Personnel en prêt de service
2. Personnel en congé de maternité
3. Personnel occasionnel

Annexe II

Comités consultatifs et experts externes

Membres des comités consultatifs au 30 juin 2014

Comité consultatif sur l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois

John Keyes

Commissaire
Commission d'évaluation de l'enseignement
collégial

Katie Bérubé

Coordonnatrice de projet
Commission d'évaluation de l'enseignement
collégial

Sylvie Bernier

Conseillère pédagogique en formation
continue
Cégep de l'Outaouais

Nicole Bilodeau

Directrice générale
Collège Mérici

Josée Bouchard

Analyste de la planification et de l'évaluation
Collège régional de Champlain

Christian Corno

Directeur des études
Collège Marianopolis

Marcel Côté

Directeur général
Cégep régional de Lanaudière

Sylvain Delisle

Vice-recteur
Université du Québec à Trois-Rivières

Hélène Dubois

Directrice de la recherche et de l'analyse
Office des professions du Québec

Jasmine Gauthier

Directrice des études
Cégep de Jonquière

Diane Gauvin

Directrice adjointe
Collège Dawson

René Gingras

Directeur général
Cégep de Rivière-du-Loup

Suzanne Lahaie

Directrice adjointe à la Direction générale
Collège Montmorency

Vincent Larose

Directeur des ressources humaines
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Christian Pagé

Directeur des études
Collège Herzing

Francine Paquette

Directrice générale
Cégep Saint-Jérôme

Karine Provencher

Présidente du conseil d'administration
Cégep de Trois-Rivières

Robert St-Amour

Professeur de chimie
Collège Ahuntsic

Marianne St-Onge

Chargée de cours
Université Laval

Kurt Vignola

Professeur d'histoire
Cégep de Rimouski

Commissaire à la retraite depuis la fin du mois d'avril 2014, M. Richard Pigeon a dirigé ce comité depuis sa création à l'automne 2011 jusqu'à la fin du mois de mars 2014.

Comité consultatif sur l'efficacité des plans stratégiques des cégeps et des plans de réussite des collèges privés non subventionnés

Céline Durand

Présidente
Commission d'évaluation de l'enseignement
collégial

Evelyne Drouin

Agente de recherche
Commission d'évaluation de l'enseignement
collégial

Luc Amyotte

Professeur de mathématiques à la retraite
Cégep de Drummondville

Serge Bélisle

Directeur de la formation continue à la retraite
Cégep de Sherbrooke

Line Chouinard

Conseillère pédagogique
Cégep de Chicoutimi

Paulette Dupuis

Directrice des études
Cégep Garneau

Daniel Fiset

Directeur adjoint à la Direction des études
à la retraite
Cégep du Vieux-Montréal

Gilles Kirouac

Secrétaire général à la retraite
Université Laval

Marie-Johanne Lacroix

Directrice générale à la retraite
Cégep de Granby

Suzanne Nadeau

Directrice des études
Collège O'Sullivan de Montréal

Ninon Saint-Pierre

Directrice des études
Collège international des Marcellines

Raymond-Robert Tremblay

Directeur général
Cégep de Trois-Rivières

Commissaire à la retraite depuis la fin du mois d'avril 2014, M. Richard Pigeon a dirigé ce comité de juillet 2013 jusqu'à la fin du mois de mars suivant.

Comité consultatif sur l'évaluation de l'efficacité de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et l'évaluation d'un programme des collèges privés non subventionnés

Benoît Dubreuil Commissaire Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	Jules Bélanger Directeur de la formation continue Cégep régional de Lanaudière	Francine Forget Consultante en formation Lorraine St-Cyr Directrice générale adjointe aux opérations du Sud et de l'Ouest Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Johanne Cloutier Coordonnatrice de projet Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	Florian Côté Conseiller pédagogique en formation continue à la retraite Collège d'Alma	Josée Thivierge Conseillère pédagogique Cégep de Jonquière
Rachid Bêche Directeur général Institut supérieur d'informatique (ISI)	Guy Côté Directeur des études et directeur régional de l'Est du Canada Collège CDI	

M. John Keyes, commissaire, a dirigé ce comité depuis sa création en avril 2010 jusqu'à la fin du mois de mars 2014. M. Michel Rouleau, directeur de la constituante du Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne, a siégé au comité jusqu'au 26 février 2014.

Experts externes auxquels la Commission a fait appel en 2013-2014 [du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014]

Efficacité des plans stratégiques des cégeps

Luc Amyotte Professeur de mathématiques à la retraite Cégep de Drummondville	Michèle Comtois Directrice des études Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	Marie-Johanne Lacroix Directrice générale à la retraite Cégep de Granby
Serge Belisle Directeur de la formation continue à la retraite Cégep de Sherbrooke	Paulette Dupuis Directrice des études Cégep Garneau	Lucie Lahaie Directrice des études à la retraite Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Normand W. Bernier Directeur général Collège Vanier	Jean Gaudreau Directeur adjoint des études à la retraite Cégep de Lévis-Lauzon	Jacques-André Plamondon Professeur associé ENAP
Denyse Blanchet Directrice générale à la retraite Collège Montmorency	Luce Goerlach Directrice générale à la retraite Collège de Maisonneuve	Kurt Vignola Professeur d'histoire Cégep de Rimouski
Michèle Bouchard Conseillère pédagogique à la retraite Collège d'Alma	Malika Habel Directrice générale Collège de Maisonneuve	

Efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés

Luc Amyotte Professeur de mathématiques à la retraite Cégep de Drummondville	Louis Côté Professeur de philosophie à la retraite Collège d'Alma	Johanne Myre Directrice adjointe des études à la retraite Collège de Bois-de-Boulogne
Normand W. Bernier Directeur général Collège Vanier	Daniel Delisle Directeur des études Collège Ellis campus de Drummondville	Johanne Renaud Directrice des études Collège Bart
Roger Bouchard Directeur des études à la retraite Cégep Lévis-Lauzon	Lucie Lahaie Directrice des études à la retraite Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	Denis Rousseau Directeur des études Cégep de Trois-Rivières
Germain Bouffard Directeur des études à la retraite Cégep de Lévis-Lauzon	Kareen Latour Coordonnatrice de programme Collège Marianopolis	Déborah Valdez Directrices des services aux étudiants Collège Héritage
Vincent Camarda Directeur des études Collège André-Grasset	Paul Lavoie Directeur adjoint des études à la retraite Cégep de Sherbrooke	
Florian Côté Conseiller pédagogique à la formation continue à la retraite Collège d'Alma	Bernard Legault Conseiller à la gouvernance et à l'assurance qualité Cégep André-Laurendeau	

Efficacité de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et évaluation d'un programme des collèges privés non subventionnés

Rachid Bêche Directeur général Institut supérieur d'informatique (ISI)	Luc Lafontaine Directeur des opérations Musitechnic Formation	Luce Poulin Directrice adjointe aux études Collège Mérici
Nadyne Bédard Conseillère pédagogique Collège de Maisonneuve	Sylvie Lord Conseillère spéciale du directeur général Collège Vanier	Robert Quesnel Conseiller pédagogique à la retraite Collège Lionel-Groulx
Jules Bélanger Directeur de la formation continue Cégep régional de Lanaudière	Suzanne Métras Conseillère pédagogique Service du développement pédagogique et institutionnel Cégep de Sainte-Foy	Benoît Régis Professeur de mathématiques Cégep de Thetford
Johanne Bouchard Présidente Académie de l'Entrepreneurship Québécois inc.	Guy Papillon Directeur des études à la retraite Cégep de Saint-Hyacinthe	Michel St-Onge Coordonnateur de l'enseignement à la retraite Université du Québec à Chicoutimi
Lisa Boyle Conseillère pédagogique Cégep John Abbott	Ghislaine Picard Directrice des études Campus Notre-Dame-de-Foy	Lorraine St-Cyr Directrice générale adjointe aux opérations du Sud et de l'Ouest Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Luc Carrier Professeur assistant pédagogique Collège April-Fortier	Louis Pilote Professeur de français à la retraite Cégep de Sainte-Foy	Marie-France Tassé Directrice des études et du développement Collège Inter-Dec
Brenda Gareau Conseillère pédagogique Cégep de Saint-Jérôme		

Annexe III

Comité de liaison

Membres du comité de liaison en 2013-2014

Membres du réseau collégial

Réjean Bergeron

Directeur des études
Cégep de Sherbrooke

Patrick Caron

Directeur de la formation continue
Cégep Saint-Laurent

Guy Côté

Directeur des études et directeur régional de
l'Est du Canada
Collège CDI

Monique D'Amours

Directrice des ressources humaines
Cégep du Vieux-Montréal

Viviane Fiedos

Directrice des affaires éducatives
et de la recherche
Fédération des cégeps

Pierre L'Heureux

Directeur général
Association des collèges privés du Québec

M. Pierre Schetagne

Directeur général associé
Institut de tourisme et d'hôtellerie
du Québec

Marie Christine Tremblay

Directrice des études
Collège La Salle

Raymond-Robert Tremblay

Directeur général
Cégep de Trois-Rivières

Membres de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Céline Durand

Présidente

Benoît Dubreuil

Commissaire

John Keyes

Commissaire

Richard Pigeon

Commissaire

Nathalie Savard

Secrétaire générale

Annexe IV

Méthodologie utilisée pour mesurer les taux de satisfaction pour l'année 2013-2014

Méthodologie

Pour tous les sondages réalisés au cours de l'année, le taux de satisfaction a été mesuré de la même manière. À partir d'un certain nombre d'énoncés (entre six et onze) pour lesquels les répondants ont dû indiquer leur degré d'accord (tout à fait en accord; en accord; en désaccord; tout à fait en désaccord), un taux de satisfaction a été calculé par chacun des répondants au sondage. Pour être déclaré satisfait, un répondant devait avoir répondu « tout à fait en accord » ou « en accord » pour plus de 50 % des énoncés. Pour être déclaré insatisfait, un répondant devait avoir répondu « tout à fait en désaccord » ou « en désaccord » pour plus de 50 % des énoncés. Les répondants pour lesquels il a été impossible de déclarer s'ils étaient satisfaits ou insatisfaits (parce qu'ils se sont dit en accord et en désaccord sur un nombre égal d'énoncés) n'ont pas été considérés dans le calcul du taux de satisfaction. Le taux de satisfaction correspond à la proportion de répondants déclarés satisfaits par rapport au nombre total de répondants.

Taux de satisfaction des établissements d'enseignement collégial relatif aux activités d'information et de soutien

Afin de connaître le taux de satisfaction des collèges à l'égard de la formation et du soutien offerts par la Commission dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité, les directions des collèges visés ont été contactées afin qu'elles sollicitent la participation des membres de leur personnel ayant assisté aux séances tenues. L'exercice demandé a pris la forme d'un sondage en ligne lancé en janvier 2014.

Taux de satisfaction des personnes visées par l'information diffusée sur le mandat et les travaux de la Commission

Au moyen d'un message et d'un lien apparaissant sur sa page d'accueil, les visiteurs du site Internet de la Commission ont été sollicités afin qu'ils répondent à un sondage anonyme en ligne.

Annexe V

Rapports d'évaluation transmis aux établissements en 2013-2014

Efficacité des plans stratégiques des cégeps [16 rapports]

Rapports dans leur version préliminaire [5]

Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Collège de Maisonneuve
Collège Vanier
Cégep du Vieux Montréal

Rapports définitifs [11]

Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau
Cégep de Drummondville
Cégep Édouard-Montpetit
Collège de Maisonneuve
Collège de Rosemont
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Collège Vanier
Cégep du Vieux Montréal

Efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés [11 rapports]

Rapports dans leur version préliminaire [6]

Collège Bart (1975)
Collège Centennial
Collège Ellis
Conservatoire Lassalle
Institut Teccart (2003)
Séminaire de Sherbrooke

Rapports définitifs [5]

Collège Bart (1975)
Collège international des Marcellines
Conservatoire Lassalle
Institut Teccart (2003)
Séminaire de Sherbrooke

Efficacité de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et évaluation d'un programme des établissements privés non subventionnés [7 rapports]

Rapports dans leur version préliminaire [5]

Collège Herzing
Collège Salette inc.
Institut supérieur d'informatique (ISI)
Institut Trebas Québec inc.

Rapports définitifs [2]

Collège CDI - Administration. Technologie. Santé
Collège de photographie Marsan

Plans d'action institutionnels sur le traitement intégré des suivis aux recommandations de la Commission [4 rapports]

Établissements privés subventionnés [3]

Collège Centennial
Institut Teccart (2003)
Séminaire de Sherbrooke

Établissement relevant d'un ministère ou d'une université [1]

Campus Macdonald

Plans stratégiques des cégeps incluant le plan de réussite [8 rapports]

Rapports définitifs [8]

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep de Drummondville – Actualisation
Cégep Gérard-Godin – Plan de réussite
Cégep de Granby – Actualisation

Cégep de La Pocatière
Cégep régional de Lanaudière – Actualisation
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Trois-Rivières – Actualisation

Politiques institutionnelles [32 rapports]

Politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages [13]

Établissements publics (7)

Collège d'Alma
Collège Dawson
Collège Dawson – Centre d'études collégiales des Premières Nations (anglophone)
Cégep de La Pocatière
Collège de Maisonneuve
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Sainte-Foy

Établissements privés subventionnés (4)

Collège Centennial
Collège Ellis
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Mérici

Établissements privés non subventionnés (2)

Collège Salette inc.
Institut Trebas Québec inc.

Politiques institutionnelles d'évaluation des programmes [12]

Établissements publics (5)

Collège Ahuntsic
Collège de Maisonneuve
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Trois-Rivières

Établissements privés subventionnés (4)

Collège Ellis
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Laffèche
Institut Teccart (2003)

Établissements privés non subventionnés (2)

Collège Canada inc.
Collège CDI - Administration. Technologie. Santé

Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1)

Campus Macdonald

Suites données aux recommandations de la Commission [31 suivis]

Évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages [10]

Cégep de Baie-Comeau
Cégep de Chicoutimi
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
Collège Montmorency
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Collège Centennial
Collège Marianopolis
Collège Mérici

Programmes d'études [4 suivis]

Cégep de Chicoutimi
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Collège Mérici

Évaluation institutionnelle [11]

Cégep de Baie-Comeau
Cégep de Drummondville
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal
Collège Ellis
Collège Marianopolis
Collège Mérici
Collège O'Sullivan de Québec

Traitement intégré des suivis [6]

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep André-Laurendeau
Cégep de Saint-Hyacinthe (2 fois)
Institut Teccart (2003)
Campus Macdonald

Annexe VI

Évaluations en cours au 30 juin 2014

1. Plans stratégiques des cégeps

1.1 Efficacité des plans stratégiques [48 établissements]

Processus terminé [41]

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue Collège d'Alma Cégep André-Laurendeau Cégep de Baie-Comeau Cégep Beauce-Appalaches Collège de Bois-de-Boulogne Collège régional Champlain Collège Dawson Cégep de Drummondville Collège Édouard-Montpetit Cégep Garneau Cégep de Granby Cégep John Abbott Cégep de Jonquière	Cégep de La Pocatière Cégep régional de Lanaudière Cégep de Lévis-Lauzon Cégep Limoilou Collège Lionel-Groulx Collège de Maisonneuve Cégep Marie-Victorin Cégep de Matane Collège Montmorency Cégep de l'Outaouais Cégep de Rimouski Cégep de Rivière-du-Loup Collège de Rosemont Cégep de Saint-Félicien	Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu Cégep de Saint-Jérôme Cégep de Saint-Laurent Cégep de Sainte-Foy Cégep de Saint-Hyacinthe Collège Shawinigan Cégep de Sherbrooke Cégep de Sorel-Tracy Cégep de Trois-Rivières Cégep de Thetford Collège de Valleyfield Cégep de Victoriaville Cégep du Vieux Montréal
Suites attendues [1]	Rapports dans leur version préliminaire transmis aux cégeps [2]	Rapports dans leur version préliminaire en cours d'élaboration [2]
Collège Vanier	Collège Ahuntsic Cégep de Sept-Îles	Cégep Gérald-Godin Collège Héritage
Rapport d'autoévaluation reçu et visite à faire [1]	Rapport d'autoévaluation attendu [1]	
Cégep de Chicoutimi	Cégep de la Gaspésie et des Îles	

1.2 Plans stratégiques et plans actualisés évalués en 2013-2014

Établissements	Jugement
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	Conforme aux dispositions de la Loi et comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Cégep de Drummondville - Actualisation	Conforme aux dispositions de la Loi et comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Cégep Gérald-Godin - Plan de réussite	Comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Cégep de Granby - Actualisation	Conforme aux dispositions de la Loi et comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Cégep de La Pocatière	Conforme aux dispositions de la Loi et comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Cégep régional de Lanaudière - Actualisation	Conforme aux dispositions de la Loi et comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	Conforme aux dispositions de la Loi et comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Cégep de Trois-Rivières - Actualisation	Conforme aux dispositions de la Loi et comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.

2. Plans de réussite des collèges privés subventionnés

2.1 Efficacité des plans de réussite [20 établissements]

Processus terminé [10]

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège André-Grasset
Collège Bart (1975)
Collège international des Marcellines
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Laflèche
Collège LaSalle
Collège O'Sullivan de Montréal
Collège O'Sullivan de Québec
École de musique Vincent-d'Indy

Suites attendues [3]

Conservatoire Lassalle
Institut Teccart (2003)
Séminaire de Sherbrooke

Suites en cours d'évaluation à la Commission [1]

Collège Mérici

Rapports dans leur version préliminaire transmis aux collèges [2]

Collège Centennial
Collège Ellis

Rapport dans leur version préliminaire en cours d'élaboration [1]

Collège Marianopolis

Rapport d'autoévaluation reçu et visite à faire [1]

Collège TAV

Rapports d'autoévaluation attendus [2]

Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières
École nationale de cirque

2.2 Plans de réussite évalués en 2013-2014

Établissement	Jugement
École de musique Vincent-d'Indy	Le plan de réussite et la gestion qui en est faite n'ont que partiellement contribué à l'atteinte des résultats.

3. Efficacité de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et évaluation d'un programme des collèges privés non subventionnés [21 établissements]

Processus terminé [5]

Collège April-Fortier
 Collège CDI / Administration. Technologie. Santé
 Collège Inter-Dec
 Collège de photographie Marsan
 Collège radio télévision de Québec inc.

Suites attendues [1]

Institut d'enregistrement du Canada

Rapports dans leur version préliminaire transmis aux collèges [5]

Collège Herzing
 Collège Salette inc.
 Institut supérieur d'informatique (ISI)
 Institut Trebas Québec inc.
 Musitechnic Formation

Rapports dans leur version préliminaire en cours d'élaboration [2]

Collège de l'immobilier du Québec
 Collège MultiHexa Saguenay/Lac-Saint-Jean

Rapport d'autoévaluation reçu et visite à faire [1]

École nationale de l'humour

Rapports d'autoévaluation attendus [7]

Académie de l'Entrepreneurship Québécois inc.
 CDE Collège
 Collège d'enseignement en immobilier inc.
 Collège La Cabriole
 Collège Technique de Montréal inc.
 École de danse de Québec
 École du Show-Business

4. Traitement intégré des suivis aux recommandations de la Commission

4.1 Plans d'action institutionnels reçus en 2013-2014 [4]

Établissements privés subventionnés [3]

Établissements	Opérations d'évaluation touchées
Collège Centennial	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, opération 2005-2008 en évaluation de programme [Sciences humaines].
Institut Teccart [2003]	Évaluation institutionnelle, plan de réussite, Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages et son application, Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et son application.
Séminaire de Sherbrooke	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation institutionnelle, évaluation de programme 2005-2008 [Sciences de la nature], formation générale, Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et son application.

Établissement relevant d'un ministère ou d'une université [1]

Établissement	Opérations d'évaluation touchées
Campus Macdonald	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation institutionnelle, Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et son application.

4.2 Suites satisfaisantes données en 2013-2014 [8]

Établissements publics

Établissements	Opérations d'évaluation touchées
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	1 recommandation levée pour l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes.
Cégep André-Laurendeau	1 recommandation levée en évaluation institutionnelle.
Cégep de Saint-Hyacinthe	3 recommandations levées en évaluation institutionnelle; 1 recommandation levée pour l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages.

Établissement privé subventionné

Établissement	Opération d'évaluation touchée
Institut Teccart [2003]	1 recommandation levée pour le Plan institutionnel de réussite 2011-2015.

Établissement relevant d'un ministère ou d'une université

Établissement	Opération d'évaluation touchée
Campus Macdonald	1 recommandation levée pour la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes.

Plan d'action institutionnel de suivi des recommandations attendu [1]

Collège Vanier

Annexe VII

Suites données par les collèges aux recommandations de la Commission au 30 juin 2014

Évaluation d'un programme ou d'une composante de programme

L'évaluation a touché 73 établissements. Un établissement privé subventionné n'offre plus de formation collégiale depuis juin 2008. Le tableau porte donc sur la situation pour 72 établissements.

Un astérisque identifie les cinq collèges dont le dossier est inclus dans leur plan institutionnel de traitement intégré des suivis aux recommandations. Deux astérisques identifient ceux qui, lors de l'évaluation de programme en 2005, devaient compléter l'évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) réalisée en 1998-2002.

1. Opération 2005-2008 [72 établissements]

Processus d'évaluation terminé [51]

Établissements publics [35]

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue*	Cégep Marie-Victorin
Collège Ahuntsic	Collège Montmorency
Cégep André-Laurendeau*	Cégep de Rimouski**
Cégep de Baie-Comeau	Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep Beauce-Appalaches	Collège de Rosemont
Collège de Bois-de-Boulogne	Cégep de Saint-Hyacinthe
Collège Champlain – Lennoxville	Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Chicoutimi	Cégep de Sainte-Foy
Collège Dawson	Collège Shawinigan
Cégep de Drummondville	Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Granby Haute-Yamaska	Cégep de Saint-Laurent
Collège Héritage	Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Jonquière	Cégep de Thetford
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption	Cégep de Trois-Rivières
Cégep régional de Lanaudière à Joliette**	Collège de Valleyfield
Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne**	Cégep de Victoriaville
Cégep de La Pocatière	Cégep du Vieux Montréal
Cégep Limoilou	

Établissements privés subventionnés [16]

Collège André-Grasset	Collège Marianopolis
Collège Bart (1975)	Collège O'Sullivan de Québec
Collège Centennial(**)*	Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières
Collège Ellis campus de Drummondville**	Conservatoire Lassalle**
Collège Ellis campus de Trois-Rivières**	École de musique Vincent-d'Indy**
Collège Laflèche	École nationale de cirque**
Collège LaSalle**	Institut Teccart (2003)*
Collège international des Marcellines	Séminaire de Sherbrooke*

Suites attendues [14]

Établissements publics [11]

Collège d'Alma
 Collège Champlain – Saint-Lambert
 Collège Champlain – St. Lawrence
 Cégep de la Gaspésie et des Îles
 Collège Gérard-Godin**
 Cégep de Lévis-Lauzon

Collège Lionel-Groulx
 Cégep de Matane
 Cégep de l'Outaouais**
 Cégep de Sept-Îles**
 Collège Vanier**

Établissements privés subventionnés [3]

Campus Notre-Dame-de-Foy
 Collège Jean-de-Brébeuf
 Collège Mérici

Suites en cours d'évaluation à la Commission [7]

Établissements publics [6]

Collège Édouard-Montpetit**
 Collège François-Xavier-Garneau
 Cégep John Abbott

Collège de Maisonneuve
 Cégep de Saint-Félicien**
 Cégep de Sherbrooke

Établissements privés subventionnés [1]

Collège O'Sullivan de Montréal

2. Évaluation de programme conduisant à une attestation d'études collégiales dans les établissements privés non subventionnés en 2001-2003 [8 établissements]

L'évaluation a touché dix-neuf établissements. Depuis, le Collège CDI a fusionné avec le Collège Delta et onze établissements ont fermé leurs portes. Le tableau porte donc sur la situation pour les neuf établissements offrant encore une formation collégiale au cours de l'année 2013-2014.

Processus d'évaluation terminé [7]

Collège CDI /Administration. Technologie. Santé
CDE Collège
Collège Herzing
Collège Inter-Dec
Institut d'enregistrement du Canada
Institut supérieur d'informatique (ISI)
Institut Trebas Québec inc.

Nouvelle autoévaluation [1]

École du Show-Business : évaluation du programme *Agent de commercialisation et*
application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes pour juin 2014.

3. Évaluation de la composante de formation générale des programmes d'études en 1997-2000 [84 établissements]

L'évaluation a touché 87 établissements. Depuis, 3 établissements privés subventionnés n'offrent plus de formation collégiale. Le tableau porte donc sur la situation pour 84 établissements.

Un astérisque identifie les trois collèges dont le dossier est inclus dans leur plan institutionnel de traitement intégré des suivis aux recommandations.

Processus d'évaluation terminé [81]

Établissements publics [57]

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue*	Cégep Marie-Victorin :
Collège Ahuntsic	- Campus Beth Jacob et Chaya Mushka ⁹
Collège d'Alma	- Torah and Vocational Institute
Cégep André-Laurendeau*	Cégep de Matane
Cégep de Baie-Comeau	Collège Montmorency
Cégep Beauce-Appalaches	Cégep de l'Outaouais
Collège de Bois-de-Boulogne	Collège de la région de l'Amiante
Collège Champlain – Lennoxville	Cégep de Rivière-du-Loup
Collège Champlain – Saint-Lambert	Cégep de Rimouski
Collège Champlain – St. Lawrence	Centre matapédien d'études collégiales (Rimouski)
Cégep de Chicoutimi	Institut maritime du Québec (Rimouski)
Collège Dawson	Collège de Rosemont
Cégep de Drummondville	- Cégep@distance (Rosemont)
Collège François-Xavier-Garneau	Cégep de Saint-Félicien
Cégep de la Gaspésie et des Îles	- Centre d'études collégiales à Chibougamau (Saint-Félicien)
Centre d'études collégiales de Carleton (Gaspésie)	Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep de Granby Haute-Yamaska	Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Collège Héritage	Cégep de Saint-Jérôme
Cégep John Abbott	- Centre collégial de Mont-Laurier (Saint-Jérôme)
Cégep de Jonquière	Cégep de Sainte-Foy
- Centre d'études collégiales en Charlevoix (Jonquière)	Cégep de Saint-Laurent
Cégep régional de Lanaudière à Joliette	Cégep de Sept-Îles
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption	Collège Shawinigan
Cégep de La Pocatière	Cégep de Sherbrooke
- Centre d'études collégiales de Montmagny	Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Lévis-Lauzon	Cégep de Trois-Rivières
Cégep Limoilou	Collège de Valleyfield
Collège Lionel-Groulx	Cégep de Victoriaville
Cégep Marie-Victorin	Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés [18]

Campus Notre-Dame-de-Foy	Collège Marianopolis
Collège André-Grasset	Collège Mérici
Collège d'affaires Ellis inc.	Collège O'Sullivan de Montréal
Collège Bart (1975)	Collège O'Sullivan de Québec
Collège Centennial	Conservatoire Lassalle
Collège international des Marcellines	Institut Teccart
Collège Jean-de-Brébeuf	École commerciale du Cap
Collège Laflèche	École de musique Vincent-d'Indy
Collège LaSalle	Séminaire de Sherbrooke*

9. La formation générale a été réévaluée dans ces écoles relevant alors du Cégep Marie-Victorin au cours de l'année 2002-2003.

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université [6]

Campus Macdonald
Conservatoire de musique de Montréal
Conservatoire de musique de Québec
Institut du tourisme et d'hôtellerie du Québec

Institut de technologie agroalimentaire
- Campus de La Pocatière
- Campus de Saint-Hyacinthe

Suites en cours d'évaluation à la Commission [1]

Établissement public [1]

Collège de Maisonneuve

Suites attendues [2]

Établissements publics [2]

Collège Édouard-Montpetit
Collège Vanier

4. Évaluation des programmes *Techniques administratives et Coopération en 1996-1999* [59 établissements]

L'évaluation a touché 67 établissements. Depuis, un établissement privé subventionné n'offre plus de formation collégiale et un autre n'offre plus le programme. Cinq établissements privés non subventionnés n'existent plus et un autre n'offre plus le programme. Le tableau porte donc sur la situation pour 59 établissements.

Un astérisque identifie le collège dont le dossier est inclus dans son plan institutionnel de traitement intégré des suivis aux recommandations.

Processus d'évaluation terminé [58]

Établissements publics [50]

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	Cégep John Abbott	Cégep de Sainte-Foy
Collège Ahuntsic	Cégep de Jonquière	Cégep de Saint-Hyacinthe
Collège d'Alma	Cégep de La Pocatière	Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep André-Laurendeau*	Cégep de Lévis-Lauzon	Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Baie-Comeau	Cégep Limoilou	Centre collégial de Mont-Laurier (Saint-Jérôme)
Cégep Beauce-Appalaches	Collège Lionel-Groulx	Cégep de Saint-Laurent
Collège de Bois-de-Boulogne	Cégep Marie-Victorin	Cégep de Sept-Îles
Collège Champlain – Lennoxville	Cégep de Matane	Collège Shawinigan
Collège Champlain – Saint-Lambert	Collège Montmorency	Cégep de Sherbrooke
Collège Champlain – St. Lawrence	Cégep de l'Outaouais	Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Chicoutimi	Collège de la région de l'Amiante	Cégep de Trois-Rivières
Collège Dawson	Cégep régional de Lanaudière à Joliette	Collège de Valleyfield
Cégep de Drummondville	Cégep de Rimouski	Collège Vanier
Collège Édouard-Montpetit	Cégep de Rivière-du-Loup	Cégep de Victoriaville
Collège François-Xavier-Garneau	Collège de Rosemont	Cégep du Vieux Montréal
Cégep de la Gaspésie et des Îles	Cégep de Saint-Félicien	
Cégep de Granby Haute-Yamaska	Centre d'études collégiales à Chibougamau (Saint-Félicien)	
Collège Héritage		

Établissements privés subventionnés [6]

Collège d'affaires Ellis inc.	Collège Bart (1975) ¹⁰	Collège O'Sullivan de Montréal
Collège de L'Assomption	Collège LaSalle	Séminaire de Sherbrooke

Établissements privés non subventionnés [2]

Académie de l'Entrepreneurship Québécois inc.
Collège de l'immobilier du Québec

Suites en cours d'évaluation à la Commission [1]

Établissement public [1]

Collège de Maisonneuve

10. Réévaluation du programme *Commerce international* (AEC - LCA.1C) au cours de l'année 2002-2003.

Évaluation institutionnelle

Opération réalisée en 2000-2004 (72 établissements)

L'évaluation a touché 73 établissements. Un établissement privé subventionné n'offre plus de formation collégiale depuis juillet 2003. Le tableau porte donc sur la situation pour 72 établissements.

Un astérisque identifie les six collèges dont le dossier est inclus dans leur plan institutionnel de traitement intégré des suivis aux recommandations.

Processus d'évaluation terminé [45]

Établissements publics [26]

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue*	Collège Héritage	Cégep de Saint-Hyacinthe*
Collège d'Alma	Cégep régional de Lanaudière	Cégep de Saint-Laurent
Cégep André-Laurendeau*	Cégep Marie-Victorin	Collège Shawinigan
Collège de Bois-de-Boulogne	Cégep Limoilou	Cégep de Sherbrooke
Collège Dawson	Collège Lionel-Groulx	Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Drummondville	Collège Montmorency	Cégep de Thetford
Collège François-Xavier-Garneau	Cégep de Sainte-Foy	Collège de Valleyfield
Collège Gérard-Godin	Cégep de Saint-Félicien	Cégep de Victoriaville
Cégep de Granby Haute-Yamaska	Cégep de Saint-Jérôme	

Établissements privés subventionnés [16]

Campus Notre-Dame-de-Foy	Collège Lafleche	Conservatoire Lassalle
Collège André-Grasset	Collège LaSalle	École de musique Vincent-d'Indy
Collège Bart (1975)	Collège Marianopolis	Institut Teccart*
Collège Centennial	Collège Mérici	Séminaire de Sherbrooke*
Collège international des Marcellines	Collège O'Sullivan de Montréal	
Collège Jean-de-Brébeuf	Collège O'Sullivan de Québec	

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université [3]

Campus Macdonald*
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
Institut de technologie agroalimentaire

Suites attendues [18]

Établissements publics [18]

Collège Ahuntsic	Cégep de La Pocatière	Collège de Rosemont
Cégep de Baie-Comeau	Cégep de Lévis-Lauzon	Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep Beauce-Appalaches	Cégep de Matane	Cégep de Sept-Îles
Collège régional Champlain	Cégep de l'Outaouais	Cégep de Trois-Rivières
Cégep de Chicoutimi	Cégep de Rimouski	Collège Vanier
Cégep de la Gaspésie et des Îles	Cégep de Rivière-du-Loup	Cégep du Vieux Montréal

Suites en cours d'évaluation à la Commission [4]

Établissements publics [6]

Collège Édouard-Montpetit	Cégep de Jonquière
Cégep John Abbott	Collège de Maisonneuve

Réévaluations à faire [2]

Établissements privés subventionnés [2]

Collège Ellis campus de Drummondville – janvier 2013
Incluant un rapport sur l'évaluation de l'efficacité du plan
de réussite

Collège Ellis campus de Trois-Rivières – janvier 2013
Incluant un rapport sur l'évaluation de l'efficacité du plan
de réussite

Évaluations reportées à une date ultérieure [3]

Établissements privés subventionnés [2]

Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières
École nationale de cirque

Établissement relevant d'un ministère ou d'une université [1]

Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Évaluation des politiques institutionnelles et de leur application

1. Évaluation des PIEA et de leur application

Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages en 2005-2012 (95 établissements)

L'évaluation a touché 98 établissements et depuis, 3 d'entre eux ont cessé leurs activités collégiales. Le tableau porte donc sur la situation pour 95 établissements.

Un astérisque identifie les sept collèges dont le dossier a été inclus dans leur plan institutionnel de traitement intégré des suivis aux recommandations.

Processus d'évaluation terminé [42]

Établissements publics [17]

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue*	Cégep de Granby Haute-Yamaska	Collège de Rosemont
Collège d'Alma	Collège Héritage	Cégep de Saint-Hyacinthe*
Cégep André-Laurendeau*	Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption	Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Chicoutimi	Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne	Collège Shawinigan
Cégep de Drummondville	Cégep Marie-Victorin	Cégep du Vieux Montréal
Collège Gérald-Godin	Cégep de Rivière-du-Loup	

Établissements privés subventionnés [13]

Collège André-Grasset	Collège LaSalle	École de musique Vincent-d'Indy
Collège Bart (1975)	Collège international des Marcellines	Institut Teccart (2003)*
Collège Centennial*	Collège O'Sullivan de Québec	Séminaire de Sherbrooke*
Collège Ellis	Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières	
Collège Lafèche	Conservatoire Lassalle	

Établissements privés non subventionnés [10]

Collège de l'immobilier du Québec	Collège Herzing	École nationale de l'humour
Collège La Cabriole	Collège Inter-Dec	École nationale de théâtre du Canada
CDE Collège	Collège radio télévision de Québec inc.	
Collège CDI / Administration. Technologie. Santé	École du Show-Business	

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université [2]

Campus Macdonald*
Institut de technologie agroalimentaire

Suites attendues [42]

Établissements publics [26]

Collège Ahuntsic	Cégep de La Pocatière	Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Baie-Comeau	Cégep de Lévis-Lauzon	Cégep de Saint-Laurent
Collège de Bois-de-Boulogne	Cégep Limoilou	Cégep de Sept-Îles
Collège Dawson	Collège Lionel-Groulx	Cégep de Thetford
Collège Édouard-Montpetit	Cégep de Matane	Cégep de Trois-Rivières
Collège François-Xavier-Garneau	Collège Montmorency	Collège de Valleyfield
Cégep de la Gaspésie et des Îles	Cégep de l'Outaouais	Collège Vanier
Cégep de Jonquière	Cégep de Rimouski	Cégep de Victoriaville
Cégep régional de Lanaudière à Joliette	Cégep de Sainte-Foy	

Établissements privés subventionnés [5]

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Marianopolis

Collège Mérici
École nationale de cirque

Établissements privés non subventionnés [10]

Académie de l'Entrepreneurship Québécois inc.
Collège April-Fortier
Collège de photographie Marsan
Collège MultiHexa Saguenay/Lac-Saint-Jean
Collège Salette inc.

Collège Technique de Montréal inc.
Institut d'enregistrement du Canada enr.
Institut supérieur d'informatique (ISI)
Institut Trebas Québec inc.
Musitechnic Formation

Établissement relevant d'un ministère ou d'une université [1]

Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Suites en cours d'évaluation à la Commission [7]

Établissements publics [6]

Cégep Beauce-Appalaches
Cégep John Abbott
Collège de Maisonneuve

Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy

Établissement privé non subventionné [1]

Collège O'Sullivan de Montréal

Rapports d'autoévaluation attendus [4]

Établissement public [1]

Collège régional Champlain

Établissement privé subventionné [1]

École de sténographie judiciaire du Québec – Juin 2014

Établissement privé non subventionné [1]

Collège d'enseignement en immobilier inc. – Printemps 2013

Établissement relevant d'un ministère ou d'une université [1]

Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec – Juin 2014

Politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages évaluées et transmises en 2013-2014 [13 politiques]

Les jugements

- ES : entièrement satisfaisante
- S : satisfaisante
- PS : partiellement satisfaisante
- IS : insatisfaisante

Publics [7]

Établissements	Jugement
Collège d'Alma	PS
Collège Dawson	PS
Collège Dawson – Centre d'études collégiales des Premières Nations (anglophone)	PS
Cégep de La Pocatière	ES
Collège de Maisonneuve	PS
Cégep de Rivière-du-Loup	ES
Cégep de Sainte-Foy	ES

Privés subventionnés [4]

Établissements	Jugement
Collège Centennial	PS
Collège Ellis	ES
Collège Jean-de-Brébeuf	PS
Collège Mérici	ES

Privés non subventionnés [2]

Établissements	Jugement
Collège Salette inc.	PS
Institut Trebas Québec inc.	ES

Établissement n'ayant pas transmis sa politique [1]

Établissement privé non subventionné [1]

Collège Ultra Montréal

2. Évaluation des PIEP et de leur application

Évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) en 1997-2002 (83 établissements)

L'évaluation a touché 87 établissements. Depuis, 4 établissements privés subventionnés n'offrent plus de formation collégiale. Le tableau porte donc sur la situation pour 83 établissements. Dans le cadre de cette opération, un établissement dont le processus est terminé peut avoir reçu un rapport contenant des recommandations. Lorsque la Commission n'a pas demandé de suites explicites, le processus est considéré comme étant terminé.

Un astérisque identifie les quatre collèges dont le dossier a été inclus dans leur plan institutionnel de traitement intégré des suivis aux recommandations. Deux astérisques identifient les collèges qui devaient compléter l'évaluation dans le cadre de l'opération 2005-2008 en évaluation de programme.

Processus d'évaluation terminé [80]

Établissements publics [50]

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue*	Cégep de Granby Haute-Yamaska	Collège de Rosemont
Collège Ahuntsic	Collège Héritage	Cégep de Saint-Félicien **
Cégep André-Laurendeau	Cégep de Jonquière**	Cégep de Sainte-Foy
Collège d'Alma	Cégep John Abbott	Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep de Baie-Comeau	Cégep régional de Lanaudière à	Cégep de Saint-Jérôme
Cégep Beauce-Appalaches	L'Assomption	Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Collège de Bois-de-Boulogne	Cégep régional de Lanaudière à Joliette **	Cégep de Saint-Laurent
Collège Champlain – Lennoxville	Cégep de La Pocatière	Cégep de Sept-Îles**
Collège Champlain – Saint-Lambert	Cégep de Lévis-Lauzon	Collège Shawinigan
Collège Champlain – St. Lawrence	Cégep Limoilou	Cégep de Sherbrooke
Cégep de Chicoutimi	Collège Lionel-Groulx	Cégep de Sorel-Tracy
Collège Dawson	Collège de Maisonneuve	Cégep de Thetford
Cégep de Drummondville	Cégep Marie-Victorin	Cégep de Trois-Rivières
Collège Édouard-Montpetit **	Cégep de Matane	Collège de Valleyfield
Collège François-Xavier-Garneau	Collège Montmorency	Collège Vanier**
Cégep de la Gaspésie et des Îles	Cégep de Rimouski **	Cégep de Victoriaville
Collège Gerald-Godin **	Cégep de Rivière-du-Loup	Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés [19]

Campus Notre-Dame-de-Foy	Collège Jean-de-Brébeuf	Collège O'Sullivan de Montréal
Collège André-Grasset	Collège Laffèche	Collège O'Sullivan de Québec
Collège Bart (1975)	Collège LaSalle **	Conservatoire Lassalle**
Collège Centennial **	Collège préuniversitaire Nouvelles	École de musique Vincent-d'Indy en 2007**
Collège Ellis campus de Drummondville**	Frontières**	Institut Teccart (2003)(**) *
Collège Ellis campus de Trois-Rivières **	Collège Marianopolis	Séminaire de Sherbrooke(**)*
Collège international des Marcellines	Collège Méric	

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université [11]

Campus Macdonald*
 Conservatoires de musique (Gatineau, Québec, Rimouski, Saguenay, Trois-Rivières, Val-d'Or, Montréal)
 Institut de technologie agroalimentaire (Campus de La Pocatière, Campus de Saint-Hyacinthe)
 Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Suites attendues [1]

Cégep de l'Outaouais **

Évaluation reportée à une date ultérieure [2]¹¹

Établissement public [1]

Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne – À déterminer

Établissement privé subventionné [1]

École nationale de cirque – À déterminer

11. Le Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne devait évaluer l'application de sa politique dans le cadre de l'opération 2005-2008 en évaluation de programmes. À ce moment-là, il n'avait pas encore élaboré sa propre PIEP. La Commission procédera donc à l'évaluation de l'application de cette politique à un autre moment.

Politiques institutionnelles d'évaluation des programmes évaluées et transmises en 2012-2013 [13 politiques]

Les jugements

- ES : entièrement satisfaisante
- S : satisfaisante
- PS : partiellement satisfaisante
- IS : insatisfaisante

Publics [5]

Établissements	Jugement
Collège Ahuntsic	S
Collège de Maisonneuve	ES
Cégep de Rimouski	S
Cégep de Rivière-du-Loup	PS
Cégep de Trois-Rivières	S

Privés subventionnés [4]

Établissements	Jugement
Collège Ellis	S
Collège Jean-de-Brébeuf	ES
Collège Laflèche	S
Institut Teccart [2003]	ES

Privés non subventionnés [2]

Établissements	Jugement
Collège Canada inc.	S
Collège CDI - Administration, Technologie, Santé	PS

Privés non subventionnés [2]

Établissement	Jugement
Campus Macdonald	ES

Établissements n'ayant pas transmis leur politique [4]

Établissement privé subventionné [1]

Collège international Sainte-Anne

Établissements privés non subventionnés [3]

Collège La Cabriole Collège Ultra Montréal École de danse contemporaine de Montréal

Première version de politique en cours d'évaluation [2]

Établissements privés non subventionnés [2]

Collège d'enseignement en immobilier inc. Collège Saint-Michel

Approche intégrée du traitement des suivis des collèges

Collèges ayant élaboré, à la demande de la Commission, un plan d'action institutionnel au 30 juin 2014

Établissements publics [3]

Établissements	Opérations d'évaluation touchées
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes, évaluation institutionnelle, évaluation de programme 2005-2008 (<i>Sciences de la nature</i>), formation générale.
Cégep André-Laurendeau	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation institutionnelle, évaluation de programme 2005-2008 (<i>Sciences de la nature</i>), formation générale, <i>Techniques administratives</i> .
Cégep de Saint-Hyacinthe	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation institutionnelle.

Établissements privés subventionnés [3]

Établissements	Opérations d'évaluation touchées
Collège Centennial	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation de programme 2005-2008 (<i>Sciences humaines</i>).
Institut Teccart [2003]	Évaluation institutionnelle, plan de réussite, Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages et son application, Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et son application.
Séminaire de Sherbrooke	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation institutionnelle, évaluation de programme 2005-2008 (<i>Sciences de la nature</i>), formation générale, Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et son application.

Établissement relevant d'un ministère ou d'une université [1]

Établissement	Opérations d'évaluation touchées
Campus Macdonald	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation institutionnelle, Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et son application.

Annexe VIII

Opérations complétées au 30 juin 2014

Évaluation de programme conduisant à une attestation d'études collégiales dans les établissements privés non subventionnés en 1997-1999 [11 établissements]

L'évaluation a touché 23 établissements. Le tableau porte sur les 11 établissements encore actifs lorsque cette opération s'est terminée le 19 juin 2008.

Établissements privés non subventionnés

Académie internationale du design et de la technologie	Collège de photographie Marsan	Collège Technique de Montréal inc.
Collège April-Fortier	Collège Inter-Dec	École nationale de l'humour
Les Ateliers de danse moderne de Montréal inc.	Collège radio télévision de Québec inc.	École nationale de théâtre du Canada
	Collège Salette inc.	Musitechnic services éducatifs inc.

Évaluation du programme *Sciences humaines* en 1995-1997 [61 établissements]

L'évaluation a touché 64 établissements. Le tableau porte sur les 61 établissements encore actifs lorsque cette opération s'est terminée le 27 septembre 2007. Le Cégep régional de Lanaudière et ses trois collèges constituants – L'Assomption, Joliette et Terrebonne – ayant été créés ultérieurement, le nom de l'établissement d'alors – Cégep Joliette-De Lanaudière – est retenu dans la présente liste.

Établissements publics [51]

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	Cégep de Joliette-De Lanaudière	Cégep de Sorel-Tracy
Collège Ahuntsic	Cégep John Abbott	Cégep de Rimouski
Collège d'Alma	Cégep de Jonquière	Collège de Rosemont
Cégep André-Laurendeau	Cégep de La Pocatière	Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep de Baie-Comeau	Cégep de Lévis-Lauzon	Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep Beauce-Appalaches	Cégep Limoilou	Cégep de Saint-Jérôme
Collège de Bois-de-Boulogne	Collège Lionel-Groulx	Centre collégial de Mont-Laurier (Saint-Jérôme)
Collège Champlain – Lennoxville	Collège de Maisonneuve	Cégep de Saint-Laurent
Collège Champlain – Saint-Lambert	Cégep Marie-Victorin	Cégep de Sept-Îles
Collège Champlain – St. Lawrence	Cégep de Matane	Collège Shawinigan
Cégep de Chicoutimi	Collège Montmorency	Cégep de Sherbrooke
Collège Dawson	Cégep de l'Outaouais	Cégep de Trois-Rivières
Cégep de Drummondville	Collège de la région de l'Amiante	Collège de Valleyfield
Collège Édouard-Montpetit	Cégep de Rivière-du-Loup	Collège Vanier
Collège François-Xavier-Garneau	Cégep de Saint-Félicien	Cégep de Victoriaville
Cégep de la Gaspésie et des Îles	Centre d'études collégiales à Chibougamau (Saint-Félicien)	Cégep du Vieux Montréal
Cégep de Granby Haute-Yamaska	Cégep de Sainte-Foy	
Collège Héritage		

Établissements privés subventionnés [10]

Campus Notre-Dame-de-Foy	Collège international des Marcellines	Collège Mérici
Collège André-Grasset	Collège Jean-de-Brébeuf	Séminaire de Sherbrooke
Collège de L'Assomption	Collège Lafleche	
Collège Centennial	Collège Marianopolis	

Évaluation des programmes *Informatique* en 1994-1996 [49 établissements]

L'évaluation a touché 54 établissements. Le tableau porte sur les 49 établissements encore actifs lorsque cette opération s'est terminée le 27 septembre 2007. Le Cégep régional de Lanaudière et ses trois collèges constituants – L'Assomption, Joliette et Terrebonne – ayant été créés ultérieurement, le nom de l'établissement d'alors – Cégep Joliette-De Lanaudière – est retenu dans la présente liste.

Établissements publics [47]

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	Cégep de Jonquière	Cégep de Saint-Félicien
Collège Ahuntsic	Cégep John Abbott	Cégep de Saint-Hyacinthe
Collège d'Alma	Cégep de Joliette-De Lanaudière	Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep André-Laurendeau	Cégep de La Pocatière	Cégep de Saint-Jérôme
Cégep Beauce-Appalaches	Cégep de Lévis-Lauzon	Cégep de Saint-Laurent
Collège de Bois-de-Boulogne	Cégep Limoilou	Cégep de Sainte-Foy
Collège Champlain – Lennoxville	Collège Lionel-Groulx	Cégep de Sept-Îles
Collège Champlain – Saint-Lambert	Collège de Maisonneuve	Collège Shawinigan
Cégep de Chicoutimi	Cégep Marie-Victorin	Cégep de Sherbrooke
Collège Dawson	Cégep de Matane	Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Drummondville	Collège Montmorency	Cégep de Trois-Rivières
Collège Édouard-Montpetit	Collège de l'Outaouais	Collège de Valleyfield
Collège François-Xavier-Garneau	Collège de la région de l'Amiante	Collège Vanier
Cégep de la Gaspésie et des Îles	Cégep de Rimouski	Cégep de Victoriaville
Cégep de Granby Haute-Yamaska	Cégep de Rivière-du-Loup	Cégep du Vieux Montréal
Collège Héritage	Collège de Rosemont	

Établissements privés non subventionnés [2]

Collège CDI
Collège Herzing

Évaluation des programmes *Techniques d'éducation en services de garde en 1994-1996* [31 établissements]

Cette opération d'évaluation s'est terminée le 11 février 2003. Le Cégep régional de Lanaudière et ses trois collèges constituants – L'Assomption, Joliette et Terrebonne – ayant été créés ultérieurement, les noms des établissements d'alors – Cégep Joliette-De Lanaudière et Collège de L'Assomption – sont retenus dans la présente liste.

Établissements publics [28]

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	Cégep Marie-Victorin – Campus Beth Jacob	Cégep de Sainte-Foy
Cégep Beauce-Appalaches	Cégep de Matane	Cégep de Sept-Îles
Cégep de Drummondville	Cégep de l'Outaouais	Collège Shawinigan
Collège Édouard-Montpetit	Collège de la région de l'Amiante	Cégep de Sherbrooke
Cégep de la Gaspésie et des Îles	Cégep de Rimouski	Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Granby Haute-Yamaska	Cégep de Rivière-du-Loup	Collège de Valleyfield
Collège Héritage	Cégep de Saint-Félicien	Collège Vanier
Cégep de Joliette-De Lanaudière	Cégep de Saint-Hyacinthe	Cégep du Vieux Montréal
Cégep de Jonquière	Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	
Cégep Marie-Victorin	Cégep de Saint-Jérôme	

Établissements privés subventionnés [3]

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège de L'Assomption
Collège Laflèche

Annexe IX

Publications de la Commission depuis 1993

Plans stratégiques

- *Plan stratégique 2012-2017* — (2013)
- *Plan stratégique 2007-2012* — (2007)

Documents d'orientation

- *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois – Orientations et cadre de référence* — (2013)
- *Approche intégrée du traitement des suivis des collèges* — (2013)
- *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages — Cadre de référence* — (Deuxième édition, 2012)
- *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études — Cadre de référence* — (Deuxième édition, 2011)
- *Évaluation d'un programme et de l'efficacité des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes des collèges privés non subventionnés* — (2010)
- *La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial : sa mission et ses orientations* — (Deuxième édition, 2009)
- *Évaluation de l'efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés* — (2008)
- *Évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps* — (2008)
- *Orientations retenues pour l'évaluation de l'application des politiques d'évaluation des apprentissages* — (2006)
- *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages — Cadre de référence adapté aux établissements offrant uniquement des programmes conduisant à une attestation d'études collégiales* — (1994)
- *L'évaluation des programmes d'études — Cadre de référence* — (1994)

Version anglaise

- *Evaluating the effectiveness of Quality Assurance Systems in Québec Colleges – Orientations and Framework* — (2013)
- *The Commission d'évaluation de l'enseignement collégial : Its Mission and Orientations* — (Second edition 2009)
- *Evaluating the Effectiveness of Success Plans in the Subsidized Private Colleges* — (2008)
- *Evaluating the Effectiveness of Strategic Plans in the Cégeps* — (2008)
- *Guidelines for evaluating the implementation of IPESAs (Institutional policies on the evaluation of student achievement)* — (2006)
- *Evaluating Institutional Policies on Program Evaluation — General Guidelines* — (1994)
- *Evaluating Institutional Policies on the Evaluation of Student Achievement — General Guidelines* — (1994)
- *Evaluating Programs of Studies — General Guidelines* — (1994)

Guides d'évaluation

- *Autoévaluation de programmes menant à une attestation d'études collégiales* — (2010)
- *Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC)* — (2001)
- *L'évaluation institutionnelle* — (2000)
- *La composante de la formation générale des programmes d'études* — (1997)
- *Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC)* — (1997)
- *Les programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) dans les secteurs Techniques administratives (410.00) et Coopération (413.00)* — (1996)
- *Les programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) dans les secteurs Techniques administratives (410.00) et Coopération (413.00)* — (1996)
- *Le programme de Sciences humaines* — (1995)
- *Guide général pour les évaluations des programmes d'études réalisées par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial* — (1994)
- *Les programmes de Techniques d'éducation en services de garde* — (1994)
- *Les programmes Informatique, Programmeur-programmeuse analyste et Techniques de micro-informatique* — (1994)

Version anglaise

- *The Institutional Evaluation* — (2000) *The General Education component of Programs of Studies* — (1997)
- *Specific Guide to the Evaluation of Programs of Studies Leading to a Diploma of College Studies (DEC) in the Business Administration Technology and Cooperation Sectors* — (1996)
- *Specific Guide to the Evaluation of Programs of Studies Leading to an Attestation of College Studies (AEC) in the Business Administration Technology and Cooperation Sectors* — (1996)
- *The Social Science Program* — (1995)
- *General Guide to the Evaluation of Programs of Studies by the Commission d'évaluation de l'enseignement collégial* — (1994)
- *The Computer Science Program, Programmer/Analyst and Micro-Computer Technology* — (1994)

Cadres d'analyse

- *Évaluation d'un programme et évaluation de l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes des collèges privés non subventionnés* — (2010)
- *Évaluation de l'efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés* — (2008)
- *Évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps* — (2008)
- *Évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* — (2006)

Version anglaise

- *Evaluating the Effectiveness of Success Plans in the Subsidized Private Colleges* — (2008)
- *Evaluating the Effectiveness of Strategic Plans in the Cegeps* — (2008)
- *Evaluating the implementation of IPESAs (Institutional policies on the evaluation of student achievement)* — (2006)

Rapports synthèses

- *L'application des politiques d'évaluation des apprentissages – Pour des évaluations justes et équitables* — (2012)
- *L'évaluation de programmes du renouveau de l'enseignement collégial* — (2009)
- *Évaluation des plans d'aide à la réussite des collèges* — (2004)
- *L'exercice des responsabilités dans les collèges : une première évaluation institutionnelle* — (2004)
- *Évaluation des programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales des établissements privés non subventionnés (2001-2002)* — (2003)
- *Évaluation de l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes* — (2002)
- *Évaluation de la mise en œuvre de la composante de formation générale des programmes d'études* — (2001)
- *Évaluation des programmes dans le secteur des Techniques administratives* — (1999)
- *Évaluation des programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales des établissements privés non subventionnés – Première évaluation 1997-1999* — (1999)
- *Évaluation du programme de Sciences humaines* — (1997)
- *Évaluation des programmes de Techniques d'éducation en services de garde* — (1996)
- *Évaluation des programmes d'Informatique* — (1996)
- *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages : rapport synthèse* — (1996)
- *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages : premier rapport synthèse* — (1995)

Version anglaise

- *Summary report – Evaluation of the Implementation of the General Education Component of Programs of Studies* — (2001)

Rapports annuels

- Rapports annuels : 1993-1994 à 2000-2001
- Rapports annuels de gestion : 2001-2002 à 2012-2013

Autres publications

- *La culture d'évaluation dans les collèges – Vingt ans d'expérience partagée* — (2014)
- *Plan d'action de développement durable 2010-2015 (révisé en décembre 2013)* — version Web seulement
- *Le développement de la culture de l'évaluation dans les collèges – État de situation* — (2012)
- *Les plans stratégiques des cégeps : un premier bilan d'évaluation* — (2006)
- *Les programmes de Techniques d'éducation en services de garde au Cégep de Saint-Jérôme*
Étude de cas : L'évaluation des programmes d'études au Québec — (1997) Document réalisé conjointement par la Commission et le Cégep de Saint-Jérôme

Version anglaise

- *Technical Education Programs in Early Childhood Education at the Cégep de Saint-Jérôme – Case Study Evaluating Programs of Study in Québec* — (1997)

Consultations

- *Tournée des collèges 2006* — (2005)
- *À l'écoute des partenaires* — (2006)

Version anglaise

- *2006 College Tour* — (2005)

Annexe X

Code de déontologie des membres de la Commission

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, ci-après nommée « la Commission », est un organisme d'assurance qualité public et indépendant dont la mission est de contribuer au développement de la qualité de l'enseignement collégial et de témoigner de cette qualité.

La Commission a notamment le mandat d'évaluer la qualité de la mise en œuvre des programmes d'études offerts dans les établissements d'enseignement collégial du Québec ainsi que leurs politiques institutionnelles relatives à l'évaluation des apprentissages et à l'évaluation des programmes. La Commission évalue la réalisation des activités reliées à leur mission éducative tant au regard de la planification et de la gestion administrative et pédagogique qu'au regard de l'enseignement et des divers services de soutien. Dans le cas des cégeps, cette évaluation englobe celle de leur plan stratégique.

La Commission peut faire des recommandations au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science sur toute question relative aux programmes d'études et aux politiques d'évaluation, y compris sur toute politique gouvernementale ou ministérielle ayant un impact sur la gestion des programmes d'études et de l'évaluation. Elle a également le pouvoir de recommander au ministre d'habiliter un collège à décerner le diplôme d'études collégiales (DEC). Il revient au ministre de déterminer s'il veut habiliter des collèges à décerner le DEC et aux établissements de présenter leur demande au ministre.

Pour assurer l'accomplissement de sa mission et susciter un véritable engagement dans la recherche continue de la qualité de la formation, la Commission entend privilégier une approche basée sur les valeurs suivantes : l'impartialité, la rigueur, le respect et la collaboration.

Impartialité

La Commission est un organisme public indépendant dont les évaluations reposent sur une analyse impartiale, objective et équitable.

Rigueur

La Commission est guidée par les principes d'honnêteté, de rigueur et de transparence dans ses évaluations et ses décisions.

Respect

La Commission favorise des relations franches et ouvertes avec les collèges et s'engage à réaliser ses évaluations dans le respect de leur diversité et de leurs particularités tout en préservant son autonomie.

Collaboration

La Commission privilégie un processus d'évaluation fondé sur la participation et la collaboration des collèges et de leur personnel dans une perspective d'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial.

Principes d'éthique et règles générales de déontologie

1. Le membre de la Commission est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi et le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, ainsi que ceux établis dans le présent code de déontologie. En cas de divergence, les règles et les principes les plus exigeants s'appliquent. En cas de doute, le membre doit agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.
 2. Afin de promouvoir l'évaluation et la qualité de la formation collégiale, le membre doit avoir un intérêt marqué pour la vocation de la Commission. À cette fin, il favorise le développement de sa compétence par l'échange de ses connaissances et par sa participation à toute mesure de formation pertinente. Il maintient ses connaissances et son habileté professionnelle de façon à ce qu'elles concordent avec les exigences de sa charge et soient garantes de la qualité de son travail.
 3. Le membre est garant de la bonne réputation de la Commission. À cette fin, il fait preuve de réserve en tout temps. Notamment, il s'abstient de toute déclaration et renonce à toute activité, politique ou autre, qui serait incompatible avec la mission de la Commission ou avec l'exercice de ses fonctions.
 4. Le membre est garant de l'équité dans une opération d'évaluation et de la crédibilité de la Commission, en s'assurant que les jugements qu'il porte sont équivalents pour des situations similaires.
 5. Le membre assure le bon ordre lors d'une visite ou d'une rencontre d'évaluation, en ayant une attitude ferme, mais courtoise et respectueuse envers toute personne présente. La visite ou la rencontre doit être menée simplement, sans formalisme inutile, de façon à rendre la Commission accessible et à favoriser le respect mutuel des personnes présentes.
 6. Le membre veille à ce que chacune des personnes, ou chaque groupe de personnes intéressées ait la faculté de faire valoir ses prétentions, dans le respect du processus et de l'objet d'évaluation.
 7. Le membre est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.
- Le membre ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. En outre, il ne peut prendre connaissance d'une information confidentielle qui n'est pas requise dans l'exercice de ses fonctions ni tenter de prendre connaissance d'une telle information.
8. Le membre doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf dans les cas et aux conditions prévues à l'article 13 du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.
 9. Dans les décisions qu'il a à prendre concernant la bonne marche de la Commission, le membre respecte le principe d'une saine gestion des ressources humaines, financières, informationnelles et matérielles.
 10. Le président doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les membres.

Règles sur l'indépendance et l'impartialité

11. Le membre défend l'indépendance de sa fonction et doit demeurer à l'abri de toute influence extérieure qui ne respecte pas ce principe fondamental. Il doit faire preuve de neutralité politique dans l'exercice de ses fonctions. Il doit de plus, s'il a l'intention de porter sa candidature à une charge publique élective, en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.
12. Le membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers et doit éviter de se laisser influencer par des perspectives ou des offres d'emploi. Dans le cas où un membre entreprend des démarches en vue d'obtenir un emploi ou se voit offrir un emploi pour un organisme visé à l'article 3 de la Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, il doit en aviser le président dès le début de ses démarches ou dès qu'il se voit offrir un emploi.
13. Dans l'exercice de ses fonctions, le membre agit et paraît agir de façon impartiale. Il doit se récuser devant toute situation susceptible de jeter un doute sur son impartialité ou de constituer un cas d'appréhension raisonnable de partialité.

14. Le membre ne peut exercer une fonction, poursuivre une activité ou se placer dans une situation incompatible avec l'exercice de ses fonctions. Il doit éviter les conflits entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.
15. En outre de ce qui est prévu à l'article 9 de la Loi sur la Commission de l'enseignement collégial, le membre doit, sous peine de révocation, dénoncer au président tout intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou un établissement d'enseignement collégial susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, s'abstenir de participer à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'établissement dans lequel il a cet intérêt et se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le membre doit en outre remplir une déclaration d'intérêts et la remettre au président; cette déclaration est mise à jour annuellement.

16. Le membre ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

Règles sur l'après-mandat

17. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Commission, d'une entreprise ou d'un établissement d'enseignement collégial.
18. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Commission, un autre organisme ou un établissement d'enseignement collégial avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.
19. Il est interdit à un membre, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Commission est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.
20. Les membres de la Commission ne peuvent traiter, dans les circonstances prévues à l'article 19, avec le membre qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

Disposition finale

Le présent code de déontologie a été revu et établi par résolution adoptée par les membres de la Commission réunis en assemblée plénière le 19 février 2007. Il entre en vigueur dès son adoption.



**Commission
d'évaluation
de l'enseignement
collégial**

Québec



DEPUIS 1993

ÉVALUER – CONTRIBUER – TÉMOIGNER